



TERRE D'AVANCE

Caractérisation de l'emploi agricole dans les DROM : difficultés, propositions.

Etat des lieux de l'emploi agricole et des dispositifs d'aide
pour le **territoire de la Guyane**

RAPPORT



18 septembre 2025

SOMMAIRE

	Préambule	P3
1	1. Quelques éléments de contexte	P6
2	2. L'emploi agricole	P12
	2.1. Sources d'observation	P13
	2.2 Vue générale	P15
	2.3. Focus : les chefs d'exploitation et les salariés agricoles	P19
	2.4. Focus : l'emploi par filière	P27
	2.4.1 Le végétal	P29
	2.4.2 L'animal	P32
	2.5 Des initiatives à valoriser	P38
	2.6 Main d'œuvre étrangère et travail informel	P42
3	3. Le marché du travail	P46
	3.1 L'offre d'emploi	P47
	3.2 La demande d'emploi	P51
	3.3 Besoins en main d'œuvre	P59
4	4. La formation	P66
	4.1 La formation initiale	P67
	4.2 La formation continue des salariés	P74
	4.3 La formation continue des chefs d'exploitation	P81
5	5. Les aides	P87
	4.1. Politiques et aides communautaires et nationales	P89
	4.2. Politiques et aides territoriales	P99



PRÉAMBULE

Crédit photo : HELENE VALENZUELA / AFP

RAPPEL : LA MÉTHODOLOGIE ET LES LIVRABLES

- **Au regard des limites de la ressource statistique existante permettant notamment de caractériser l'emploi agricole, le parti-pris méthodologique a été fondé sur **une approche croisée qualitative et quantitative**. Cette approche s'est traduite par la combinaison**
 - L'exploitation de la statistique lorsqu'elle existait
 - D'une analyse documentaire
 - **La réalisation d'entretiens avec 51 acteurs** des écosystèmes agricoles, nationaux en phase d'initialisation de la mission, et ultra-marins dans l'étape d'investigation approfondie
- **En complément et à chaque fois qu'il a été pertinent de le faire, ces entretiens ont également été mis à profit pour identifier de la donnée locale existante sur l'emploi agricole en vue de l'exploiter, sous réserve de disponibilité immédiate, dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux, soit à moyen terme notamment dans le cadre de recommandations d'actions.**
- **Enfin, pour répondre pleinement à la commande de l'ODEADOM qui a souhaité avoir un état des lieux présentant les spécificités des filières, de l'emploi et de ses problématiques sur chaque territoire et au vu de l'hétérogénéité des systèmes agricoles entre les territoires d'étude et de la complexité des problématiques, deux types de livrables sont proposés :**
 - Un état des lieux approfondi par territoire, **objet du présent rapport**
 - Un rapport de synthèse mettant en avant caractéristiques communes et faisant apparaître certaines spécificités territoriales

RAPPEL : LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- L'étude est structurée en 2 phases auxquelles ont été assignées des objectifs spécifiques
- Pour la **phase 1** consistant à dresser un état des lieux de l'emploi et à identifier les problématiques saillantes ainsi que les dispositifs d'aide, **objet du présent rapport**, les objectifs sont les suivants :
 -  **Qualifier l'emploi agricole actuel**, en fonction des filières, des typologies d'emploi, quotité de temps de travail et apporter une vision quantitative de la répartition de ces emplois, sur les différentes filières de production
 -  **Etablir des projections sur les besoins en emplois à venir** pour estimer le développement attendu des emplois de manière quantitative et les capacités d'y répondre via la main d'œuvre disponible
 -  **Mettre à plat les systèmes des aides sociales publiques de droit commun**, analyser les systèmes d'aide publique à l'emploi dans le secteur agricole pour à la fois mesurer l'impact des aides à l'emploi agricole et identifier, par la mise en perspective des 2 typologies d'aide, les éventuels effets non souhaités
 -  **Analyser l'attractivité de l'emploi agricole dans les DROM**, et plus globalement, les freins et les leviers au recrutement, en termes de pénibilité, de rémunération, de compétences nécessaires, d'offres de formations
- Pour la **phase 2**, l'objectif est le suivant :
 -  **Etablir des recommandations et décliner des pistes de travail** pour accompagner les besoins en recrutement, améliorer l'attractivité de ces métiers et adapter les outils actuels à la réalité de l'emploi agricole des territoires.



1. QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

UNE SURFACE AGRICOLE CONTRAINTE, **MAIS EN FORTE CROISSANCE**

Sources : cf. bas de page

- La Surface Agricole Utile s'étend sur 36 400 hectares en 2020, soit **0,4% de la superficie** du territoire, **en forte progression** (+44%) depuis 2010 contrairement à la tendance métropolitaine (-0,8%)
- Cette SAU, la plus faible de France, (52% en métropole) est à relativiser au vu de la superficie totale de la Guyane. Si on rapporte cette SAU à la population, la Guyane dispose de 13 hectares de SAU pour 100 habitants quand la Guadeloupe en dispose de 8
- **6 135 exploitations agricoles** sont recensées en 2020 :
 - Le nombre d'exploitation croît de **2,5%** par rapport à 2010 quand, dans le même temps, 20% disparaissent en métropole
 - Avec 23 % du total des exploitations ultra-marines, la **Guyane est le 3ème territoire ultra-marin agricole** sur ce paramètre
 - La taille moyenne d'une exploitation s'établit à **5,9 hectares** et :
 - Croît de **1,6 hectare** sur la décennie (+ 40 % en Guyane / + 25% en métropole)
 - Demeure largement inférieure aux exploitations métropolitaines de 69 hectares en moyenne
- L'agriculture et la sylviculture représentent 3,8 % de la valeur ajoutée dans l'économie guyanaise* , soit environ 2 fois plus de ce qu'elles représentent au niveau national. Ce poids est relativement stable sur les dernières décennies

Sources :

Agreste – Recensement Agricole 2010 – 2020

ODEADOM. 2022. Agriculture et agroalimentaire des Outre-Mer "Memento" - Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.

République Française, Union Européenne. 2024. POSEI France. Programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions Ultrapériphériques. 1er janvier 2024.

ODEADOM. 2024. ANALYSE DE LA STRUCTURATION DES FILIERES VEGETALES ET ELEVAGES DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER - ETAT DES LIEUX, IDENTIFICATION DES FREINS ET LEVIERS, PERSPECTIVES

Enquête Emploi Insee, Enquête Emploi, Exploitation Agreste 2023.

*Source : Rapport annuel IEDOM Guyane 2023

UNE PRODUCTION VÉGÉTALE EN TRÈS FORTE HAUSSE

Sources : Agreste, Recensements Agricoles 2010 et 2020

Production agricole : 2020 et évolution 2010-2020 (Source : Agreste - Statistique agricole annuelle - SSP/
Ministère en charge de l'agriculture)

Productions	Guyane			France métropolitaine
	Total		Evolution	Evolution
	2020	2010	2010-2020	2010-2020
TOTAL Végétales (en quintal)	1 733 813	924 229	88%	-9%
TOTAL Animales (en tonnes)	2 181	1 667	31%	-5%
Œufs	75 000	106 000	-29%	10%

- La production de prairies représente 58% de la production végétale totale avec une croissance plus qu'exponentielle en 10 ans
- La production fruitière double pratiquement sur la période. Si la banane représente près du quart de cette production, sa croissance est moins soutenue
- Le maraichage connaît une baisse de moitié de sa production à l'encontre de la tendance nationale et la production de céréales et autres oléagineux a quasiment disparu

- La production agricole, animale et végétale, est en forte augmentation entre 2010 et 2020, contrastant fortement avec la baisse de la production en métropole
- Seule la production d'œufs baisse significativement alors que c'est la seule à progresser en métropole

Production agricole : 2020 et évolution 2010-2020 (Source : Agreste - Statistique agricole annuelle - SSP/
Ministère en charge de l'agriculture)

Productions	Guyane			France métropolitaine
	Total		Evolution	Evolution
	2020	2010	2010-2020	2010-2020
Fruits	460 300	238 590	93%	-15%
dont bananes	100 000	75 888	32%	
Maraichage	272 130	561 434	-52%	20%
Prairies	1 001 108	26 575	3667%	-11%
Céréales, oléagineux et protéagineux - Pailles de céréales	275	97 630	-100%	-13%
TOTAL Végétales (en quintal)	1 733 813	924 229	88%	-9%

UNE PRODUCTION ANIMALE EN CROISSANCE ÉGALEMENT

Sources : Agreste, Recensements Agricoles 2010 et 2020

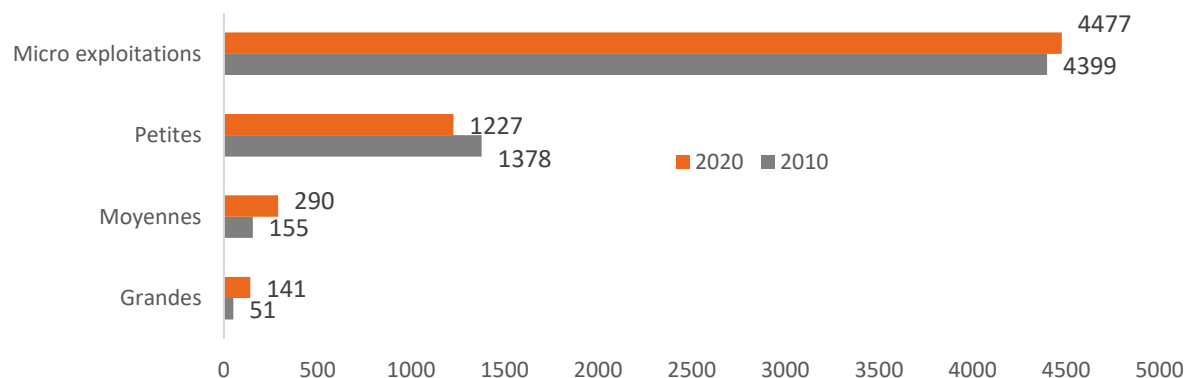
Production agricole : 2020 et évolution 2010-2020 (Source : Agreste - Statistique agricole annuelle - SSP/ Ministère en charge de l'agriculture)				
Productions	Guyane			France métropolitaine
	Total		Evolution	Evolution
	2020	2010	2010-2020	2010-2020
Bovins	632	366	73%	-8%
Porcins	506	838	-40%	-2%
Caprins	4	3	33%	8%
Ovins	9	6	50%	-5%
Volailles	1 030	454	127%	-7%
TOTAL Animaux (en tonnes)	2 181	1 667	31%	-5%

- La production animale, largement **dominée par les volailles** (47% du tonnage produit en 2020), est globalement en **forte augmentation (+31%)** entre 2010 et 2020, contrairement à la production métropolitaine.
 - La production de volailles a plus que doublé
 - Les bovins deviennent en 2020 le second pilier de la production animale (29% du tonnage) sous le double effet d'une croissance de 73% et d'un repli simultané de 40% de la production de porcins. Cette dernière connaît un recul 20 fois supérieur à celui de la métropole.

UNE MAJORITÉ DE MICRO-EXPLOITATIONS

Sources : Agreste, Recensements Agricoles 2010 et 2020

Evolution du nombre d'exploitations en Guyane selon leur taille entre
2010 et 2020 (Source : Agreste, RA 2010 et 2020)



- **Sur les 6 135 exploitations recensées en 2020 :**
 - **La structure d'exploitation est dominée par les micro-exploitations (PBS inférieure à 25k€) qui représentent près des ¾ du total**
 - **Les petites exploitations (PBS compris entre 25k€ et 100k€) viennent compléter quasiment à elles seules ce paysage productif : elles sont 1 227, soit 20 % du total.**
 - **Les plus grandes exploitations (PBS supérieure à 100 k€), sont 431 au total soit 7 % du total**
- **De 2010 à 2020 , le nombre d'exploitations croît de 3% alors qu'il diminue de 20% en métropole :**
 - **Le nombre de micro-exploitations est stable (+1,7%)**
 - **La croissance est portée par les plus grandes exploitations (PBS >100k€) dont le nombre a plus que doublé en 10 ans**
 - **Seul le nombre de petites exploitations est en repli**

DONNÉES CLÉS : **ELÉMENTS DE SYNTHÈSE**

- **Une agriculture en pleine croissance et qui connaît de forte mutation :**
 - Si la structure d'exploitation est toujours dominée par la micro-exploitation, le nombre des plus grandes exploitations connaît une croissance forte et la surface moyenne par exploitation croît de manière significative
 - La production, qu'elle soit animale ou végétale connaît une croissance très soutenue (+31% et + 88% en 10 ans)
- **La production animale a muté : dominée par le porc en 2010, elle repose aujourd'hui d'abord sur la volaille puis sur le bovin qui a connu une forte croissance et qui dépasse le porcin en repli marqué**
- **La production végétale mute également : la production maraîchère chute de moitié, celle de fruits double et pour répondre au besoin de l'élevage celle de prairie est multipliée par 4**



2. L'EMPLOI AGRICOLE



2. L'EMPLOI AGRICOLE

2.1 SOURCES D'OBSERVATION

PRÉAMBULE : SOURCES D'OBSERVATION

- La principale source d'observation de l'emploi agricole est constituée **des données issues du Recensement Général Agricole qui sont exploitées par l'Agreste**. S'agissant d'une enquête nationale récurrente, les données collectées présentent comme avantages d'être homogènes, permettant à la fois des mises en perspectives entre territoires et le calcul d'évolution. En revanche, les données par Organisation Technico-Economique de l'Exploitation (OTEX) sont rendues publiques selon une nomenclature agrégée ne permettant pas une analyse fine par type de culture et ne sont actualisées totalement que tous les 10 ans (des actualisations intermédiaires étant réalisées sur la base d'un échantillonnage)
- Pour pallier ces limites, une autre source a été exploitée, en l'occurrence **les données de l'INSEE issues de la Base tous salariés, suite à un travail expérimental conduit dans le cadre de la mission avec l'INSEE Antilles-Guyane**. Cette base de données présente les caractéristiques des salariés et uniquement des salariés par secteur d'activité (selon la nomenclature NAF). L'exploitation de ces données a été contrainte par le respect du secret statistique, exigeant de regrouper certains secteurs d'activité
- Une autre source a été investiguée : **les données de la MSA** – La MSA en Guyane ne gère pas l'emploi salarié agricole qui relève de l'URSAFF. Il s'agit ici d'une particularité ultra-marine : en métropole, la MSA couvre l'ensemble de l'emploi agricole et met désormais à disposition, en open data, une grande partie des données avec un niveau de détail permettant une analyse précise de l'emploi. Pour la Guyane, comme pour les autres territoires ultra-marins, les données mises en open data sont à l'heure actuelle très limitées.



Un travail avec l'INSEE Antilles-Guyane à poursuivre et affiner

Etre en veille sur la mise à disposition des données MSA en open data pour les territoires ultra-marins



2. L'EMPLOI AGRICOLE

2.2 VUE GÉNÉRALE

L'EMPLOI AGRICOLE : VUE GLOBALE

Sources : Agreste, Recensements Agricoles 2010 et 2020

Structure en 2020 et évolution 2010-2020 de la main d'œuvre agricole (Source : Agreste - Statistique agricole annuelle - SSP/ Ministère en charge de l'agriculture)						
	Guyane			France métropolitaine		
	2020	2010	Evolution	% du total	Evolution	
	Valeur absolue	% du total	Valeur absolue	2010-2020	en 2020	2010-2020
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation	17 677	100%	12 987	36,1%	100%	-21,5%
Chef d'exploitation ou coexploitant	6 145	34,8%	5 994	2,5%	65,5%	-17,8%
Main-d'œuvre familiale permanente	6 700	37,9%	2 469	171,4%	12,1%	-55,9%
Total chefs, coexploitants et familiaux	12 845	72,7%	8 463	51,8%	77,5%	-27,5%
Salarié permanent non familiaux	4 832	27,3%	182	2554,9%	22,5%	10,0%
Volume de travail mobilisé sur l'année (ETP)	12 658	100%	6 882	83,9%	100%	-10,8%
Chef d'exploitation ou coexploitant	4 497	35,5%	4 604	-2,3%	59,3%	-12,3%
Main-d'œuvre familiale permanente	3 960	31,3%	1 453	172,5%	8,1%	-38,4%
Total chefs, coexploitants et familiaux	8 457	66,8%	6 057	39,6%	67,4%	-16,5%
Salarié permanent non familial	2 743	21,7%	147	1766,0%	21,0%	8,2%
Saisonnier ou occasionnel	1 458	11,5%	678	115,0%	11,5%	-4,1%

- En 2020, la main d'œuvre agricole en Guyane observée :

- Sous l'angle de ses **effectifs** :

- Repose comme à l'échelle métropolitaine sur la main d'œuvre des exploitants et leurs familles mais dans une proportion moindre, le salariat non familial pesant 5 points de plus.
 - Evolue en antagonisme avec la métropole : la main d'œuvre familiale connaît une croissance exponentielle quand elle diminue de moitié en métropole, le salariat non familial est multiplié par 26 quand il ne croît que de 10%

- Selon les **Equivalents Temps Plein** :

- La **main d'œuvre des chefs d'exploitation et de leur famille pèse pour les deux tiers de la force de travail** comme en métropole mais elle est **en croissance** en Guyane alors qu'elle se replie en métropole
 - Le salariat **permanent représente également la même force de travail sous l'effet d'une croissance exponentielle**
 - Et le salariat occasionnel a doublé contrairement au repli en métropole

L'EMPLOI AGRICOLE : VUE GLOBALE

- **En 2020, la main d'œuvre agricole en Guyane (suite) :**
 - **Cette structure comparée selon l'unité d'observation (effectif ou ETP) implique :**
 - Une quotité de travail légèrement plus faible des exploitants agricoles :
 - En Guyane, la quotité moyenne de travail d'un chef d'exploitation est de 0,73 ETP, contre 0,78 ETP en métropole
 - **Les salariés permanents non familiaux en Guyane ont une activité plus réduite : leur quotité de travail est de 0,57 ETP contre 0,81 ETP en métropole**
- **De 2010 à 2020, la structure du travail agricole connaît une progression :**
 - En termes d'effectifs, la main d'œuvre agricole est en hausse en Guyane, contrairement à la tendance observée en métropole :
 - La hausse est généralisée mais c'est **l'emploi des permanents non familiaux qui connaît une explosion** en Guyane, alors qu'il connaît une hausse de seulement 10% en métropole
 - Cette progression est suivie par celle de la main d'œuvre familiale, qui connaît une augmentation de 171% de ses effectifs sur la période, contre une diminution de plus de la moitié en métropole
 - Le nombre de chefs d'exploitation est orienté également à la hausse mais de seulement 2,5% (contre une perte de 17,8% des effectifs en métropole)
 - En termes d'ETP, le constat précédent est encore plus marqué :
 - **Le volume total de travail augmente de 83,9%, contre une baisse de 11% en métropole**
 - Là aussi, le volume de travail des permanents non familiaux répond pour la plus grande progression (1766%), suivi par la main d'œuvre familiale (172%)
 - Les chefs d'exploitation ou co exploitants représentent la seule catégorie à vivre une baisse de leur volume de travail, de 2,3%, encore moins important que le taux enregistré en métropole (de 11%)

L'EMPLOI AGRICOLE : À RETENIR

- Une main d'œuvre agricole composée essentiellement de chefs d'exploitations et de main d'œuvre familiale, quasiment à part égale alors qu'en métropole la main d'œuvre familiale devient plus marginale
- Une forte croissance de la main d'œuvre salariée non familiale, qui n'existait quasiment pas en 2010 et qui a désormais un poids supérieur à celui observé en métropole
- Des salariés permanents non familiaux qui ont une quotité de travail plutôt faible, dépassant légèrement le mi-temps



Des enjeux très forts de montée en compétence de la main d'œuvre agricole qui connaît une croissance spectaculaire en 10 ans et des moyens nécessaires à cette montée en compétence (pour les chefs d'exploitation comme pour les salariés)

La nécessité de consolider les emplois du temps des salariés permanents non familiaux du fait de la prédominance actuelle du temps partiel



2. L'EMPLOI AGRICOLE

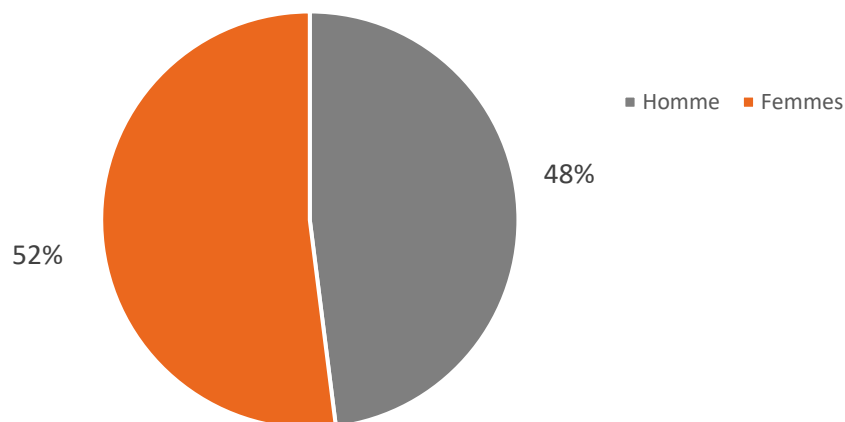
2.3 FOCUS : LES CHEFS D'EXPLOITATION ET LES SALARIÉS AGRICOLES

L'EMPLOI AGRICOLE : FOCUS SUR LES CHEFS D'EXPLOITATION

Sources : Agreste, Recensements Agricoles 2010 et 2020

Sexe des chefs d'exploitation en Guyane en 2020

(Source : Agreste - Recensement Agricole 2020)

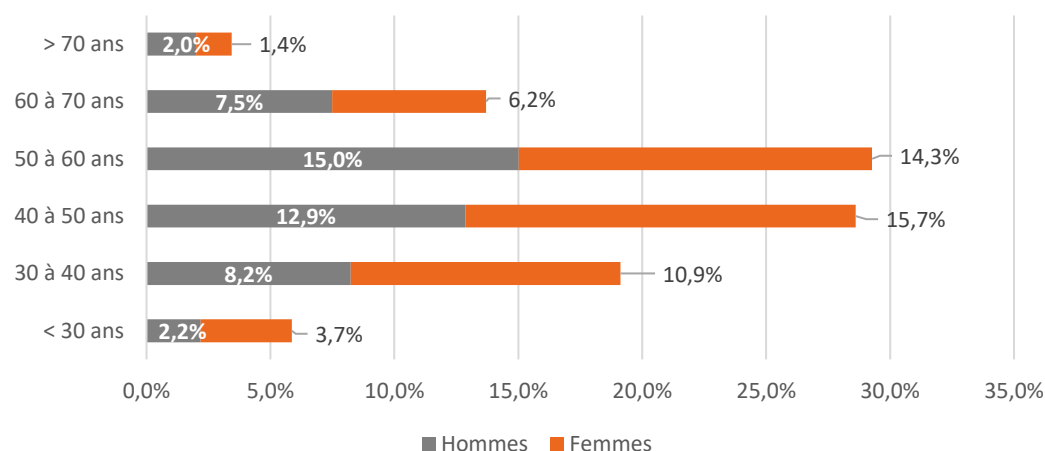


- Contrairement à tous les autres DROM (hormis Mayotte), **plus de la moitié des responsables d'exploitation sont des femmes en Guyane**. La part de femmes cheffes d'exploitation est plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale (24,4% en 2022)
- A noter, cette part a toutefois diminué de 4 points entre 2010 et 2020 en Guyane

L'EMPLOI AGRICOLE : FOCUS SUR LES CHEFS D'EXPLOITATION

Sources : Agreste, Recensements Agricoles 2010 et 2020

Ventilation par sexe et par tranche d'âge des chefs d'exploitation agricole en 2020 à la Guyane (Source : Agreste - Recensement Agricole 2020)



- Si la part des chefs d'exploitation âgés voire très âgés en Guyane n'est sans commune mesure avec celle de Martinique et Guadeloupe, un enjeu grandissant de transmission va apparaître dans les prochaines années **avec un tiers des chefs d'exploitation dont l'âge est entre 50 à 60 ans**
- A court terme, ce sont 15% des chefs d'exploitation qui vont atteindre très prochainement ou qui ont déjà atteint l'âge de la retraite, ayant plus de 60 ans
- En regard, les nouveaux entrants sont beaucoup moins nombreux entendu que seulement 6 % des chefs d'exploitation sont âgés de moins de 30 ans

L'EMPLOI AGRICOLE : CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI SALARIÉ

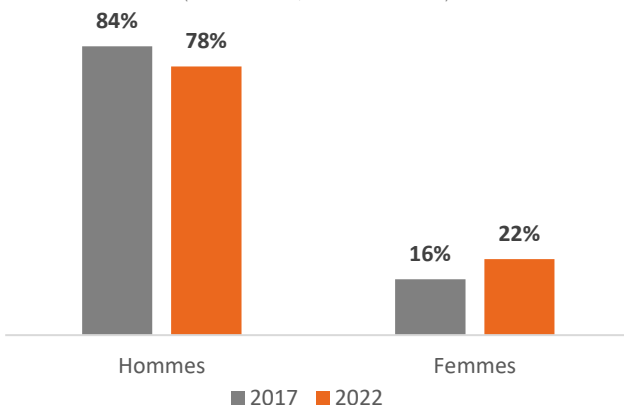
Source : INSEE, Base Tous Salariés / Exploitation INSEE Antilles-Guyane

NB : cette section (pages 22 à 25) est à appréhender avec beaucoup de précautions. L'extraction Insee est fondée sur l'APET de l'établissement. La multi activité d'un établissement va forcément impacter le champ d'étude, puisque une entreprise n'ayant pas pour activité principale « l'agriculture », ne sera pas prise en compte dans le champ d'extraction de l'INSEE. Dès lors, si pour la Martinique et la Guadeloupe, l'extraction des données de l'INSEE permet d'identifier un nombre de salariés agricoles proches de celui observé par l'Agreste, pour la Guyane, l'écart est considérable : l'INSEE comptabilise, selon la méthode rappelée au point 2.1, 272 salariés alors que l'Agreste en recense plus de 4 800

- **En 2022 :**
 - 272 salariés agricoles
 - L'effectif progresse de 83,7 % depuis 2017
- **Ces salariés présentent les caractéristiques suivantes**

Sexe des salariés agricoles en Guyane

(Source : INSEE, Base Tous Salariés)



- La population agricole salariée est majoritairement masculine, avec toutefois une progression de 6% de l'emploi féminin entre 2017 et 2022.

Age moyen : 40 ans

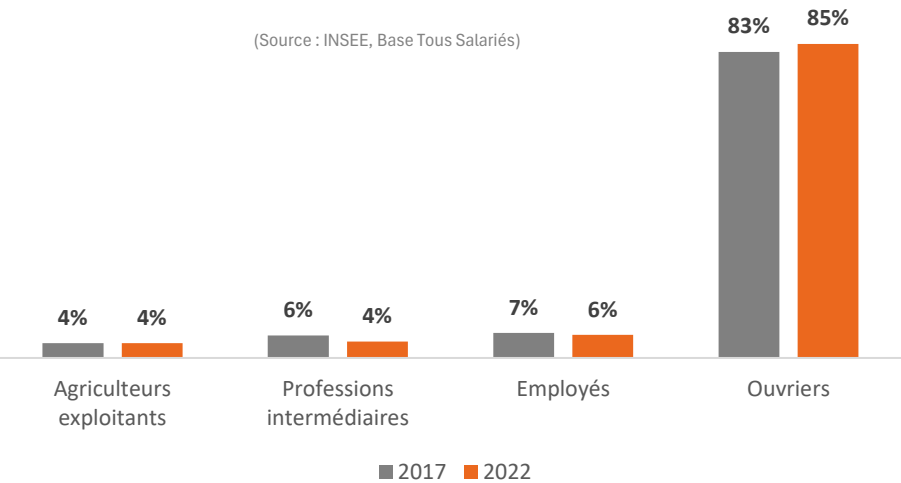
- Un âge moyen qui recule entre 2017 et 2022 (de 40 à 41).

L'EMPLOI AGRICOLE : CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI SALARIÉ

Source : INSEE, Base Tous Salariés / Exploitation INSEE Antilles-Guyane

Ventilation par PCS des salariés agricoles en Guyane

(Source : INSEE, Base Tous Salariés)



- Les salariés agricoles sont avant tout des ouvriers, représentant 85 % de l'effectif en 2022. Leur part progresse en 5 ans
- Les autres PCS, soit les agriculteurs exploitants, les professions intermédiaires et les employés sont peu représentés, entre 4% et 7%.

- Le salaire horaire brut des salariés agricoles dépasse le SMIC de 27 %. Toutefois, entre 2017 et 2022, sa progression a été légèrement moins dynamique, avec une hausse de 6,3 % contre 8,3 % pour le SMIC.

Salaire horaire brut des salariés agricoles en Guyane
(INSEE, Base Tous Salariés et ministère du Travail et de l'Emploi)

	2022	2017
Salarié agricole	13,40	12,60
SMIC	10,57	9,76

L'EMPLOI AGRICOLE : CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI SALARIÉ

Source : INSEE, Base Tous Salariés / Exploitation INSEE Antilles-Guyane

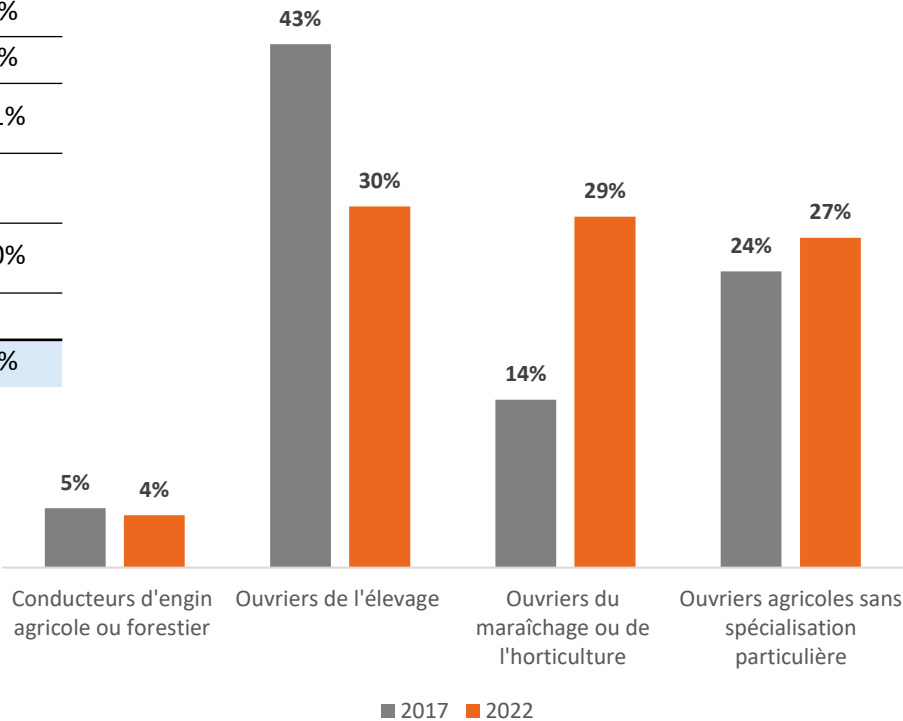
Ventilation des effectifs salariés Ouvriers agricoles et évolution
(INSEE, Base Tous Salariés)

Profession	Effectifs (en valeur absolue)		
	2022	2017	Evolution 2017-2022
Conducteurs d'engin agricole ou forestier	10	6	66,7%
Ouvriers de l'élevage	69	53	30,2%
Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture	67	17	294,1%
Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière	nd	nd	nd
Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière	63	30	110,0%
Autres ouvriers	nd	nd	nd
Total Ouvriers	232	123	88,6%

- Plus de la moitié des ouvriers agricoles, salariés en Guyane travaillent dans l'élevage (29,7%) et dans le maraichage/horticulture (28%), ce deuxième présentant la plus forte progression parmi les effectifs
- Les ouvriers non spécialisés constituent pratiquement le solde, avec un doublement d'effectifs en 5 ans

Ventilation par profession des salariés agricoles en Guyane

(Source : INSEE, Base Tous Salariés)

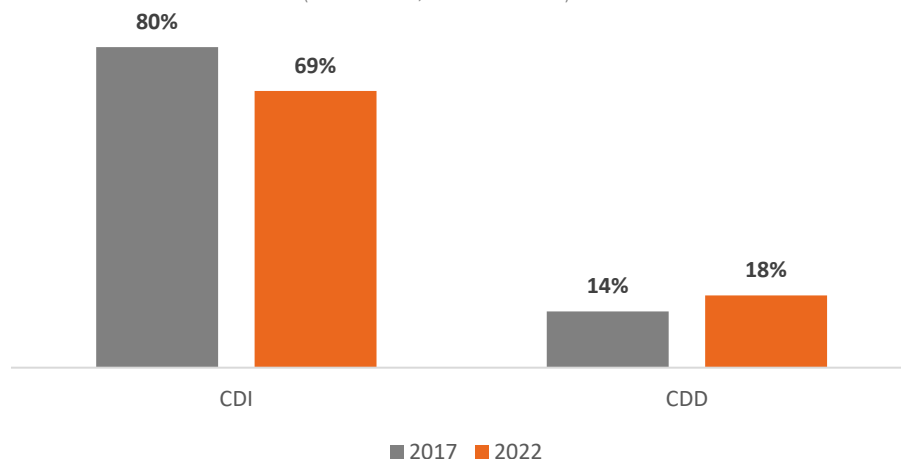


L'EMPLOI AGRICOLE : CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI SALARIÉ

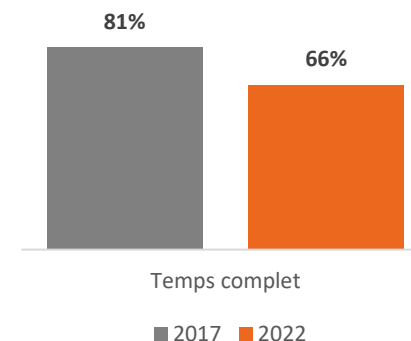
Source : INSEE, Base Tous Salariés / Exploitation INSEE Antilles-Guyane

Typologie des contrats des salariés agricoles en Guyane

(Source : INSEE, Base Tous Salariés)



Qualité de temps de travail des salariés agricoles en Guyane (temps complet)



NB : pas de données en ce qui concerne le temps partiel

NB : pas de données pour les contrats aidés, le travail occasionnel et les autres types de contrat, au regard du secret statistique

- Si 69% des salariés sont embauchés en CDI en 2022, la part de ces contrats diminue de 11% en 5 ans
- Parallèlement, le recours aux CDD augmente mais à une proportion moins importante (4%) sur la même période

- Le temps complet prédomine dans le salariat agricole bien qu'il ait tendance à se replier entre 2017 et 2022

LES CHEFS D'EXPLOITATION : À RETENIR

Nb : au regard des remarques formulées concernant les données de l'INSEE sur l'emploi salarié agricole, aucun élément ne peut être ici retenu.

- **Des chefs d'exploitation encore jeunes mêmes si la problématique des départs à la retraite va devenir rapidement prégnante – Et des générations entrantes dans la profession beaucoup moins nombreuses**
- **La forte féminisation de la profession de chef d'exploitation agricole en Guyane est une seconde caractéristique forte**



L'anticipation des départs en retraite dans un contexte où la génération de jeunes chefs d'exploitants ne permet pas, à l'heure actuelle, de combler les départs.

La question de la féminisation de la profession agricole au-delà du poste de chef d'exploitation



2. L'EMPLOI AGRICOLE

2.4 FOCUS : L'EMPLOI PAR FILIÈRE

L'EMPLOI AGRICOLE SELON L'ORIENTATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE : **VUE GÉNÉRALE**

Source : Agreste, Recensement Agricole 2020

Répartition de la main d'œuvre par OTEX en 2020 - en ETP (Source : Agreste - Recensement agricole 2020)

Libellé OTEX	Guyane 2020		France métropolitaine
	Nombre d'ETP	% du total des ETP	TOTAL
Polyculture et polyélevage	5 833	46,2%	11%
Grandes cultures	3 792	30,0%	18%
Fruits et autres cultures permanentes	2 408	19,1%	6%
Maraîchage et horticulture	230	1,8%	10%
Bovins viande	217	1,7%	9%
Porcins, volailles et autres granivores	93	0,7%	6%
Ovins, caprins et autres herbivores	36	0,3%	7%
Non classé	16	0,1%	0%
Viticulture		0,0%	19%
Bovins lait		0,0%	11%
Bovins mixte		0,0%	3%
Toutes OTEX	12 625	100%	100%

La main d'œuvre se concentre sur 2 voire 3 OTEX en Guyane :

- Trois orientations concentrent 96% de la main d'œuvre agricole :
 - La polyculture et le poly élevage un peu moins de la moitié de la main d'œuvre, soit 46%
 - Les grandes cultures pour 30%
 - Et les fruits et légumes pour près de 20%
- A l'exception de l'élevage bovin viande, aucune des autres orientations ne représente plus de 1% des ETP
- Comparée à la structure métropolitaine de la MO, la Guyane se caractérise globalement :
 - Par une plus forte concentration de l'emploi sur les quelques OTEX citées précédemment alors que l'emploi est davantage réparti en métropole.
 - Par un poids quatre fois plus élevé de la polyculture et du poly élevage, presque deux fois plus élevé des grandes cultures et trois fois plus élevé des cultures fruitières.



2. L'EMPLOI AGRICOLE

2.4 FOCUS : L'EMPLOI PAR FILIÈRE

2.4.1 LE VEGETAL



FILIÈRE VÉGÉTALE

Source : Agreste, Recensement Agricole 2020 – Entretiens réalisés dans le cadre de l'étude



Chiffres repères pour les **Grandes cultures** :

- NB : la culture de manioc est intégrée dans cet OTEX
- En 2020, total main d'œuvre (Source : Recensement Agricole 2020) : 3 792 ETP – 30 % de la main d'œuvre agricole totale – 2ème OTEX en termes de main d'œuvre



Chiffres repères pour les **Fruits et autres cultures permanentes** :

- En 2020, total main d'œuvre (Source : Recensement Agricole 2020) : 2 408 ETP – 19 % de la main d'œuvre agricole totale – 3ème OTEX en termes de main d'œuvre



Chiffres repères pour le **Maraichage et l'horticulture** :

- NB : la culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules est intégrée dans cet OTEX
- En 2020, total main d'œuvre (Source : Recensement Agricole 2020) : 230 ETP – 2 % de la main d'œuvre agricole totale – 4ème OTEX en termes de main d'œuvre

FILIÈRE VÉGÉTALE

Source : Agreste, Recensement Agricole 2020 – Entretiens réalisés dans le cadre de l'étude



L'IFIVEG est l'organisation interprofessionnelle des filières végétales de Guyane. Elle fédère 18 membres dont une dizaine d'organisations de producteurs (coopératives, associations de producteurs, SICA) et estime rassembler environ 30% des exploitants. Sont également adhérents les autres organisations de la filière : agro transformateurs, fournisseurs, distributeurs, et la Restauration Hors Domicile de Guyane. Son objectif général est de favoriser la production locale pour répondre aux besoins du territoire, en apportant soutien technique et soutien à l'animation à ses membres.

- **Les problématiques rencontrées en matière d'emploi et de formation sont multiples :**
 - **L'absence de candidats est le principal frein, au regard de la faible appétence des populations locales en situation régulière pour le travail agricole. Le recours à la main d'œuvre étrangère non déclarée est fréquent. Cette main d'œuvre est pas/peu formée aux techniques de production agricole**
 - **La réticence des exploitants à faire intervenir sur leurs exploitations des personnes pour travailler qu'elles ne connaissent pas, par peur de vol, à la fois de la production mais également dans la résidence de l'exploitant, cette dernière se trouvant le plus souvent sur la parcelle agricole**
 - **L'émergence de besoins en main d'œuvre qualifiée pour l'irrigation des cultures, besoins qui devraient se renforcer au regard des impacts du changement climatique qui entraînent notamment des périodes de fortes chaleurs et de sécheresse plus longues et plus intenses**
- **A noter, l'IFIVEG porte un projet de Groupements d'Employeurs en cours de déploiement sur 3 sites (cf. 2.5 Des initiatives à valoriser)**



2. L'EMPLOI AGRICOLE

2.4 FOCUS : L'EMPLOI PAR FILIÈRE

2.4.2 L'ANIMAL

FILIÈRE ANIMALE (ET MIXTE)

Source : Agreste, Recensement Agricole 2020



Chiffres repères pour la filière **Polyculture-Polyélevage**

- En 2020, total main d'œuvre (Source : Recensement Agricole 2020) : 5 833 ETP – 46 % de la main d'œuvre agricole totale – 1^{er} OTEX en termes de main d'œuvre



Chiffres repères pour la filière **Bovin viande**

- En 2020, total main d'œuvre (Source : Recensement Agricole 2020) : 217 ETP – 2 % de la main d'œuvre agricole totale – 5^{ème} OTEX en termes de main d'œuvre



Chiffres repères pour la filière **Porcin, volailles et autres granivores**

- En 2020, total main d'œuvre (Source : Recensement Agricole 2020) : 93 ETP – 1 % de la main d'œuvre agricole totale – 6^{ème} OTEX en termes de main d'œuvre



Chiffres repères pour la filière **Ovins, caprins et autres herbivores**

- En 2020, total main d'œuvre (Source : Recensement Agricole 2020) : 36 ETP – moins de 1 % de la main d'œuvre agricole totale – 7^{ème} OTEX en termes de main d'œuvre

FILIÈRE ANIMALE (ET MIXTE)

Source : Agreste, Recensement Agricole 2020 – Entretiens réalisés dans le cadre de l'étude



L'Intervig, créée en 2012, a été reconnue comme interprofession en 2023 de l'élevage bovin, porcin, de la production d'œufs et du miel. Elle fédère 7 organisations de producteurs de la filière (Bio Savane, Yanacoop, la CACG, la SCEBOG, Apiguy, APAPAG) ...Et comme l'ensemble des interpro, elle fédère également des fournisseurs, des structures d'abattage et de transformation, la fédération des bouchers etc. L'intervig, en lien avec les organisations de producteurs, a notamment développé un axe de travail autour de la professionnalisation des exploitants qui repose notamment sur de l'accompagnement à la gestion de la production, pour sortir d'une logique d'opportunité à celle d'une production planifiée qui permettra de solvabiliser les modèles

- La production baisse depuis 3 ans, en partie au regard des difficultés rencontrées par 2 gros éleveurs, de départs à la retraite des éleveurs qui avaient démarré leur activité au moment du déploiement du plan vert et du démarrage lent de l'activité de la SAFER. Aujourd'hui le taux de couverture de la demande locale est faible (sauf en œuf où les besoins sont couverts à 100%), la filière animale souhaite redresser la production puis mieux couvrir les besoins locaux en actionnant plusieurs leviers dont celui des compétences et de l'emploi (cf. point suivant)
- Les problématiques en termes d'emploi sont multiples :
 - Le manque de technicité des exploitants et donc la nécessité de les faire accompagner par des techniciens agricoles, aujourd'hui très penuriques sur la Guyane – Le niveau technicien est suffisant pour couvrir les besoins prioritaires de la filière.
 - Le manque d'ouvrier agricole :
 - le secteur est peu attractif pour les populations locales car considéré comme proposant de l'emploi précaire et peu rémunérateur ce qui renvoie au modèle économique des exploitations qui dégagent peu de valeur ajoutée et donc la difficulté de payer un salaire
 - Le recours à la main d'œuvre étrangère vient pallier, pour partie seulement, à ce déficit

FILIÈRE ANIMALE (ET MIXTE)

Source : Agreste, Recensement Agricole 2020 – Entretiens réalisés dans le cadre de l'étude



- **Le déficit d'encadrements intermédiaires dans les exploitations de plus grande taille pour occuper les postes de responsable d'exploitation, accessibles avec un niveau Bac Pro ou BTS**
- **Par ailleurs, les acteurs font part de tensions sur :**
 - Les postes de mécanicien agricole ou plus largement de techniciens de maintenance des systèmes agricoles dans les exploitations (notamment pour les machines permettant de nourrir les animaux), mais aussi dans les concessions de matériel agricole
 - Les ouvriers qualifiés dans la production d'œufs, pour soutenir l'ambition de développement de la filière
 - A noter, la SCEBOG a conduit une première analyse pour établir des ratios de main d'œuvre nécessaire dans les élevages porcins : si l'exploitation n'est pas mécanisée : 1ETP pour 30 porcs, 1 pour 100 porcs si mécanisée
 - Hors champ de l'étude, mais souligné par l'ensemble des acteurs : un fort déficit de vétérinaires avec, pour pallier, le recours à des vétérinaires venus de Belgique principalement
- **Peu de nouveaux métiers ou de nouvelles compétences sont identifiées à l'heure actuelle, au regard du niveau de structuration des exploitations (faible mécanisation, loin d'être au niveau pour intégrer les outils d'intelligence artificielle pour la gestion des exploitations)**

EN COMPLÉMENT, DES FORTS BESOINS DE TECHNICIENS AGRICOLES

Source : Entretiens avec les OP, la Chambre d'agriculture, la DAAF

- **L'ensemble des acteurs souligne la pénurie de techniciens agricoles, des postes étant vacants dans de nombreuses organisations : DAAF, Chambre d'agriculture, Organisation Professionnelle, CTG etc.**
- **Plusieurs problématiques apparaissent :**
 - **Une concurrence entre les organisations sur les salaires proposés à ces techniciens – et pour certaines organisations publiques ou para-publiques, soumises à des grilles de salaire, l'impossibilité de s'aligner sur ceux proposés par les organisations n'ayant pas cette contrainte**
 - **Une tendance à recruter des personnes surqualifiées, en prenant plutôt des ingénieurs que des diplômés de BTSA**
 - **Un turn-over important, les besoins étant majoritairement satisfaits par des jeunes diplômés de métropole qui viennent en Guyane pour une première expérience professionnelle mais ne s'installent pas durablement sur le territoire**
 - **Le faible taux de réussite au BTSA DARC dans l'EPLEFPA de Guyane, largement insuffisant pour satisfaire aux besoins locaux**
 - **Pour illustrer cette pénurie, le GERHOPA a 10 postes de techniciens vacants, la Chambre d'agriculture en compte 7**

EMPLOI PAR OTEX : À RETENIR

- Les limites, pour l'observation de l'emploi et des problématiques, d'une entrée par OTEX en Guyane quand près de la moitié des ETP agricoles travaillent dans une exploitation recensée en polyculture – polyélevage
- Toujours en lien avec la prédominance de l'emploi dans des exploitations très diversifiées, la question de la montée en compétence qui s'avère plus complexe s'agissant d'acquérir des compétences de multiples techniques agricoles
- Les fortes difficultés de recrutement qui concernent tout autant les postes peu qualifiés d'ouvriers agricoles que les postes qualifiés d'encadrement technique
- Le recours à la main d'œuvre étrangère, une solution alternative au regard de la faible appétence des populations locales pour le secteur agricole
- Un déficit global d'attractivité de l'emploi agricole, avec l'image d'un métier d'ouvrier agricole précaire et faiblement rémunérateur
- Des possibilités de mécanisation de la production limitée au regard de la taille des exploitations et de leur capacité à investir



2. L'EMPLOI AGRICOLE

2.5 DES INITIATIVES À VALORISER

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

- **Le GERHOPA est un groupement d'employeurs créé en 2017 et qui a pour particularité de n'employer que des techniciens agricoles. Il bénéficie d'un très fort soutien financier de l'Etat et de l'Europe.**
- **L'IFIVEG porte un projet, qui devrait voir le jour prochainement, de développement de 3 Groupement d'Employeurs, sur les 3 principaux bassins de production : Cacao, Javouhey et un site sur le littoral. Les projets sont le plus avancés à Cacao et Javouhey. Un coordinateur de l'IFIVEG va être en charge de la mise en œuvre de ces projets. Le projet étant en phase d'émergence, aucun élément factuel n'a pu être analysé**

POUR INFORMATION LES OUTILS POUR L'EMPLOI MUTUALISÉ

- **Le GE (Groupement d'Employeurs) : c'est un dispositif légal qui vise mutualiser le temps de travail de salariés entre les entreprises adhérentes au GE (association ou coopérative). C'est un outil particulièrement adapté au secteur agricole compte tenu de la saisonnalité. Concrètement, en fonction des besoins exprimés par les adhérents, le GE va embaucher des personnes qu'il salarie et met à disposition des adhérents et eux seuls. Le salarié est rémunéré par le GE. L'adhérent utilisateur acquitte une facture reprenant les temps de présence effectif du salarié au sein de son exploitation. Le salarié du GE revient régulièrement au sein de l'exploitation, il connaît son mode de fonctionnement.**
- **Le GE est un vecteur de professionnalisation des exploitations agricoles.**

POUR INFORMATION : LES OUTILS POUR L'EMPLOI MUTUALISÉ

- **Le GE à vocation de service de remplacement:** c'est une déclinaison du GE mais avec un objet spécifique. Les services de remplacement sont des groupements d'employeurs dirigés par des agriculteurs bénévoles. Ils ont pour mission de proposer des salariés, agents de remplacement, à leurs agriculteurs adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leur exploitation en cas d'absences. Tous les chefs d'exploitation peuvent adhérer au service de remplacement. Cette adhésion leur permet de se faire remplacer pour un des motifs suivants : maladie ou accident, congés, formation, responsabilité professionnelle, congé paternité ou maternité. Quelques règles sont spécifiques (agrément).
- **Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification - GEIQ :** c'est une autre déclinaison du GE avec un objet spécifique. Le GEIQ ne s'adresse qu'à des personnes éloignées de l'emploi ou en reconversion professionnelle. Il ne met en place que des contrats en alternance (apprentissage ou professionnalisation). L'objectif du GEIQ est que le salarié quitte le GEIQ pour intégrer une exploitation. Le terme GEIQ est une appellation qui fait l'objet d'un contrôle annuel.
- **Le prêt de main d'œuvre à but non lucratif:** il s'agit d'un dispositif ponctuel où une exploitation A met à disposition d'une exploitation B, un salarié pour une période donnée. C'est un dispositif légal simple à mettre en œuvre.



2. L'EMPLOI AGRICOLE

2.6 MAIN D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE ET TRAVAIL INFORMEL

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Sources : Entretien avec l'ensemble des acteurs rencontrés

- **La loi n°2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration :**
 - A notamment instauré une « carte de séjour temporaire – travail dans un métier en tension » et une facilité d'immigration pour travail (hors régularisation) pour ces mêmes métiers en tension
 - L'arrêté du 21 mai 2025 fixe une liste des métiers en tension spécifiquement pour les régions métropolitaines. Les régions ultra-marines (comme la Martinique, la Guadeloupe, La Réunion, etc.) n'y figurent pas, car cette liste est établie par région, en fonction des réalités locales du marché du travail. Cela signifie que les DROM doivent faire l'objet d'une analyse distincte, avec des consultations régionales propres et des données spécifiques à leurs territoires. En effet, les tensions de recrutement, les secteurs porteurs et la présence de main-d'œuvre étrangère varient fortement entre la métropole et l'outre-mer.
 - **Il est donc probable qu'un arrêté spécifique aux régions ultra-marines soit publié ultérieurement. Une liste spécifique est en cours de préparation.** (source : réponse par courriel du cabinet du ministre du travail en date du 4 juin 2025 à notre demande)
- **En Guyane**
 - **Un recours spécifique dans l'élevage bovin pour des postes de *vaqueiros* qui ont en charge les troupeaux sur les grandes exploitations et interviennent à cheval. Ce poste étant très spécifique et n'existant pas ni dans l'agriculture métropolitaine, ni dans l'agriculture des autres territoires ultra-marins, les services de l'Etat délivrent des autorisations de travail pour ces salariés venant d'Amérique du Sud**
 - **Un travail des interprofessions qui incitent les exploitants à régulariser la main d'œuvre étrangère et un traitement des dossiers par la Préfecture, dès lors que les conditions sont réunies (notamment contrat de travail et justificatif de présence sur le territoire) et jugées satisfaisantes**

LE RECOURS À LA MAIN D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE : QUELS ENJEUX

Sources : Entretien avec l'ensemble des acteurs rencontrés

- Plus largement, le recours à la main d'œuvre étrangère est envisagé à l'absence d'appétence de la main d'œuvre locale régulière pour le domaine agricole. Hors cas spécifique des vaqueiros, il s'appuie davantage sur des demandes d'autorisations de travail pour des étrangers déjà présents en Guyane que sur la recherche de main d'œuvre à l'étranger. Cette deuxième pratique a notamment été mise en place pour la venue de travailleurs brésiliens qui, une fois leur titre obtenu, quittaient le secteur agricole.
- Le recours à la main d'œuvre étrangère peut être perçue comme une solution par défaut qui présente des inconvénients en termes :
 - De technicité, n'ayant pas eu de formation agricole
 - De fidélité, les conditions quand la main d'œuvre n'est pas déclarée étant forcément très précaires, les exploitants sont confrontés à un *turn-over* important

LA MAIN D'ŒUVRE INFORMELLE

Sources : Entretien avec l'ensemble des acteurs rencontrés

- **Le recours à de la main d'œuvre non déclarée, qu'elle soit locale ou étrangère, en situation régulière ou irrégulière, est très développée sans qu'aucune estimation fiable puisse en être faite**
- **Ce recours vient en réponse à de multiples problématiques :**
 - **La faiblesse du modèle économique de certaines exploitations (un jobbeur est payé entre 60 et 100€ par jour)**
 - **NB :** Un jobbeur est une personne indépendante qui propose de petits travaux contre rémunération. Il ne s'agit pas d'une activité professionnelle à part entière, mais de la réalisation de missions ponctuelles permettant de compléter ses revenus.
 - **La taille des exploitations et les besoins morcelés : les exploitants ont rarement besoin d'un Equivalent Temps Plein, le jobbeur acceptant des quotités de travail très variables, sans garantie de récurrence et de pérennité de l'emploi**
 - **La faible appétence pour l'emploi agricole, les jeunes qui se forment dans ce domaine aspirant avant tout à créer leur propre exploitation**
- **Le travail non déclaré, au-delà des facteurs économiques qui le motivent est aussi lié au profil des exploitants et leur réticence globale à toute démarche administrative, pour de multiples raisons : maîtrise de la langue, freins culturels**
- **Par ailleurs, ce recours est facilité par la faible mécanisation de l'agriculture guyanaise qui nécessite encore moins de qualification**



Un enjeu de transformation de l'activité informelle en activité formelle, alors même que le secteur peine à recruter, en dotant le territoire d'outils incitatifs pour faire du métier d'ouvrier agricole une profession régulière et à part entière : en reconnaissant les compétences, en déployant des outils de mutualisation d'emploi



3. LE MARCHÉ DU TRAVAIL



3. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

3.1 L'OFFRE D'EMPLOI

PEU D’OFFRES D’EMPLOI DANS LA PRODUCTION AGRICOLE ET UN MARCHÉ CACHÉ IMPORTANT

Source : Open Data France Travail et Entretien avec la DR France Travail de Guyane

Evolution comparée des offres d’emploi (Source : France Travail)

	2019	2021	2024
Secteur d'activité	Nombre d'offres déposées		
Production agricole	50	70	90
Tous secteurs	5 840	6 290	7 290

- La production agricole représente 1% de la totalité des offres d’emploi en 2024
- Toutefois, le nombre d’offres déposées à France Travail a augmenté depuis 2019

- En 2024, les secteurs de l’agriculture, de la sylviculture et de la pêche ont embauché 392 personnes*.
- La mise en perspective du nombre d’offres d’emploi et les embauches en 2024 permet de souligner la présence d’un important marché caché : de nombreuses embauches n’ont pas été précédées du dépôt d’une offre à France Travail
- En 2024, avec les limites d’une volumétrie faible pour en tirer des enseignements, les offres d’emploi dans la production agricole se concentrant sur quelques métiers, tout particulièrement des métiers nécessitant une qualification spécifique :
 - 30 offres pour des postes très qualifiés dans l’ingénierie en agriculture et environnement naturel (20 offres) et Conseil et assistance technique en agriculture (10 offres)
 - 10 offres en production, spécifiquement pour la conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière

*NB : Toutes embauches y compris des actifs déjà en poste lors de leur recrutement, hors intérim, entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole et fonction publique.

*Données Acoos 2024 et données France Travail 2024

VERS DES CONTRATS DE PLUS LONGUE DURÉE

- **NB** : De petits échantillons pour la production agricole qui conduisent à de grandes variations sur les trois années

Ventilation des offres d'emploi en « production agricole » par type de contrats

(Source : France Travail)

Contrats	2019	2021	2024
CDI – Production agricole	33%	20%	50%
<i>CDI – Tous secteurs</i>	<i>41%</i>	<i>46%</i>	<i>46%</i>
CDD de plus de 6 mois – Production agricole	33%	80%	38%
<i>CDD de plus de 6 mois – Tous secteurs</i>	<i>18%</i>	<i>29%</i>	<i>32%</i>
CDD de 1 à 6 mois – Production agricole	33%	0%	12%
<i>CDD de 1 à 6 mois – Tous secteurs</i>	<i>35%</i>	<i>20%</i>	<i>17%</i>
CDD de moins d'un mois – Production agricole			
<i>CDD de moins d'un mois – Tous secteurs</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
Contrat spécifique (intérim, intermittent, saisonnier) – Production agricole	0%	0%	0%
<i>Contrat spécifique (intérim, intermittent, saisonnier) – Production agricole</i>	<i>6%</i>	<i>5%</i>	<i>5%</i>

- En production agricole, une tendance vers des contrats de plus longue durée (qui suit la tendance générale, mais la hausse est plus marquée pour les CDI de production agricole avec 17 points de plus entre 2019 et 2024 contre 5 points pour les CDI sur l'ensemble des secteurs).
- Pas de contrat spécifique proposé dans les offres d'emploi en production agricole : quid des méthodes de recrutement des saisonniers ?

UNE PROGRESSION D'EMBAUCHES EN CDI

Part de CDI dans l'ensemble des embauches tous secteurs et production agricole (Source : ACCOSS)

	2019	2021	2024
Production agricole	43%	46%	49%
Tous secteurs	27%	28%	30%

- Un recours aux contrats longs qui se vérifie également dans les embauches avec, en 2024, 49% d'embauches en CDI dans la production agricole contre 30% pour les embauches tous secteurs.
- Les embauches en CDI dans la production agricole ont d'ailleurs augmenté de 6 points entre 2019 et 2024.



Un marché clairement non visible : le nombre d'offres d'emploi déposé est en déconnexion du nombre d'embauches et plus largement de la croissance de l'emploi agricole : rendre les métiers lisibles est une première étape indispensable

Des postes proposés en CDI davantage nombreux que dans les autres secteurs d'activité, avec aussi 50% de temps plein : autant d'éléments factuels pour lutter contre les représentations sur le travail agricole



3. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

3.2 LA DEMANDE D'EMPLOI

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN PRODUCTION AGRICOLE ENTRE 2021 ET 2024

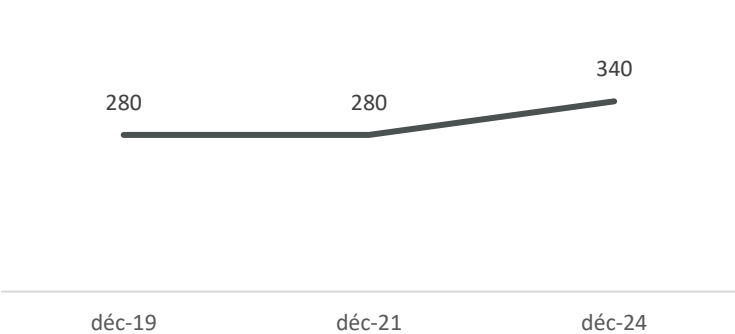
Source : Open Data France Travail et Entretien avec la DR France Travail de Guyane

- NB** : Pour l'ensemble des analyses concernant la demande d'emploi, il s'agit du secteur d'activité et du métier dans lequel le demandeur inscrit déclare chercher un emploi, qu'il ait ou non une expérience dans le domaine

Evolution comparée de la demande d'emploi en production agricole (Source : France Travail, DEFM catégories A, B et C)

	Nombre de demandeurs d'emploi inscrits			Evolution
	2019	2021	2024	2019-2024 (en %)
Production agricole	280	280	340	21%
Tous secteurs	23 600	23 490	27 730	17,5%

Evolution du nombre de DE dans la production agricole (Source : France Travail, DEFM catégories A, B et C)

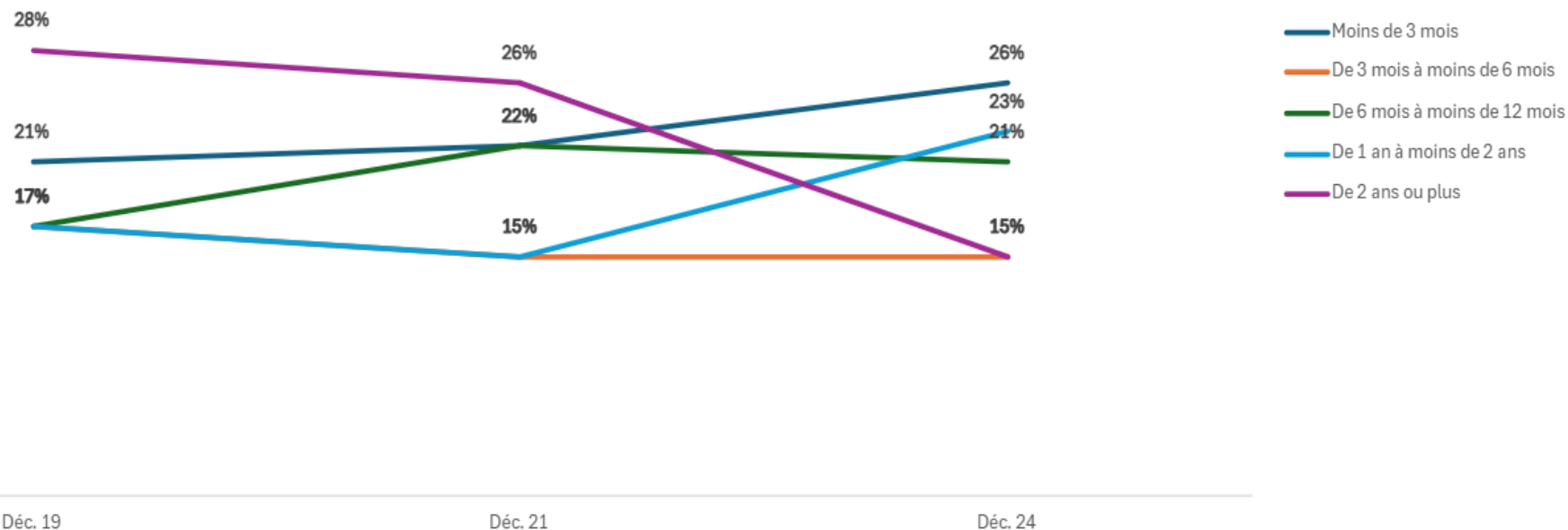


- Fin 2024, 340 demandeurs d'emploi déclarent chercher un emploi dans la production agricole, soit 21% de plus qu'en 2019
- Comparé à l'évolution totale de la demande d'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi positionnés sur la production agricole augmente davantage

UN ÉLOIGNEMENT À L'EMPLOI QUI DIMINUE

Source : Open Data France Travail et Entretien avec la DR France Travail de Guyane

Durée d'inscription des demandeurs d'emploi dans la production agricole (Source : France Travail, DEFM catégories A, B et C)



- En 2024, 36% des demandeurs d'emploi cherchant dans la production agricole sont éloignés voire très éloignés du marché du travail (1an et plus d'inscription à France Travail) – Toutefois, l'éloignement à l'emploi diminue, les inscrits de plus de 2 ans étant en repli
- Un quart de l'effectif est constitué par des demandeurs d'emploi de très courte durée

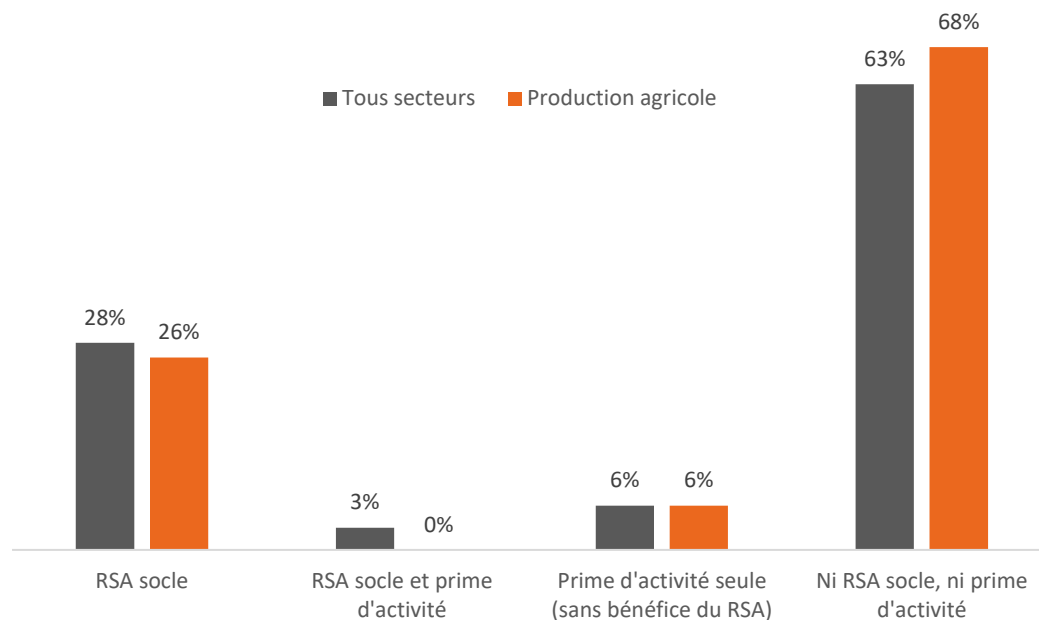
LE MARCHÉ DU TRAVAIL – MOINS DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Source : Open Data France Travail et Entretien avec la DR France Travail de Guyane

- La majorité des demandeurs ne bénéficie ni du RSA, ni de la prime d'activité
- Et pour les 30 % qui bénéficient de ces dispositifs, ils bénéficient du RSA mais dans une proportion moindre que l'ensemble des demandeurs d'emploi

Part des demandeurs d'emploi en production agricole bénéficiaires du RSA

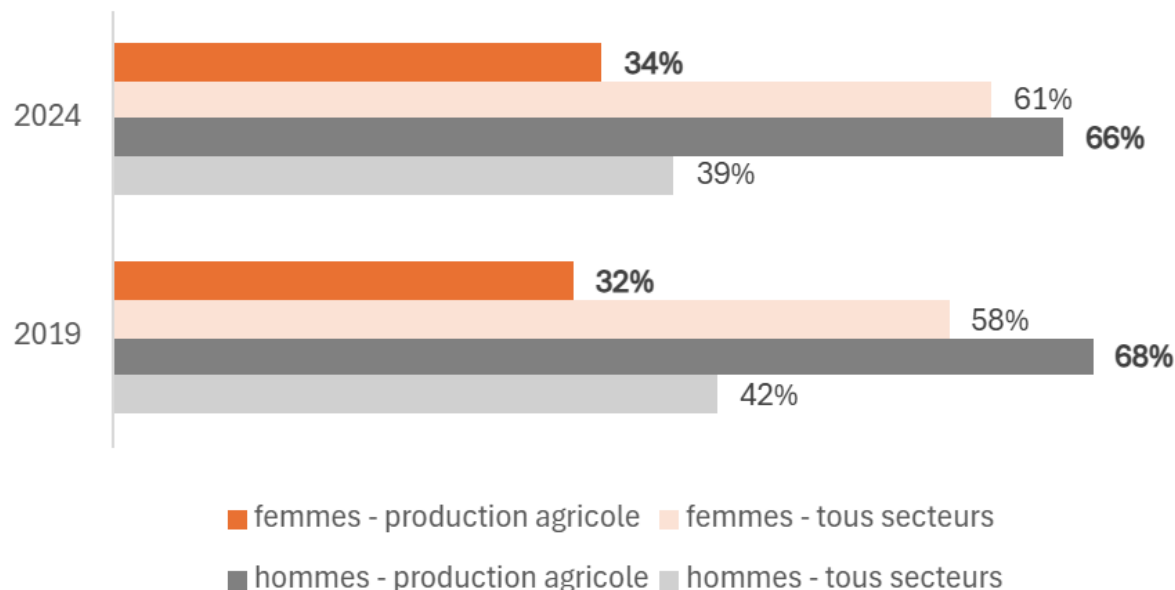
(Source : France Travail, DEFM catégories A, B et C)



UNE AUGMENTATION DES FEMMES AU CHÔMAGE

Source : Open Data France Travail et Entretien avec la DR France Travail de Guyane

Ventilation comparée par sexe des demandeurs d'emploi en production agricole (Source : France Travail, DEFM catégories A, B et C)



- La demande d'emploi dans la production agricole est largement masculine alors qu'en Guyane les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être inscrites à France Travail
- La part de femmes inscrites sur les métiers de la production agricole progresse entre 2019 et 2024 s'inscrivant dans la tendance générale

UNE DIMINUTION DES SÉNIORS DANS LA PRODUCTION AGRICOLE

Source : Open Data France Travail et Entretien avec la DR France Travail de Guyane

Ventilation des demandeurs d'emploi femmes et hommes de la production agricole par âge
en 2019 et 2024 (Source : France Travail, DEFM catégories A, B et C)

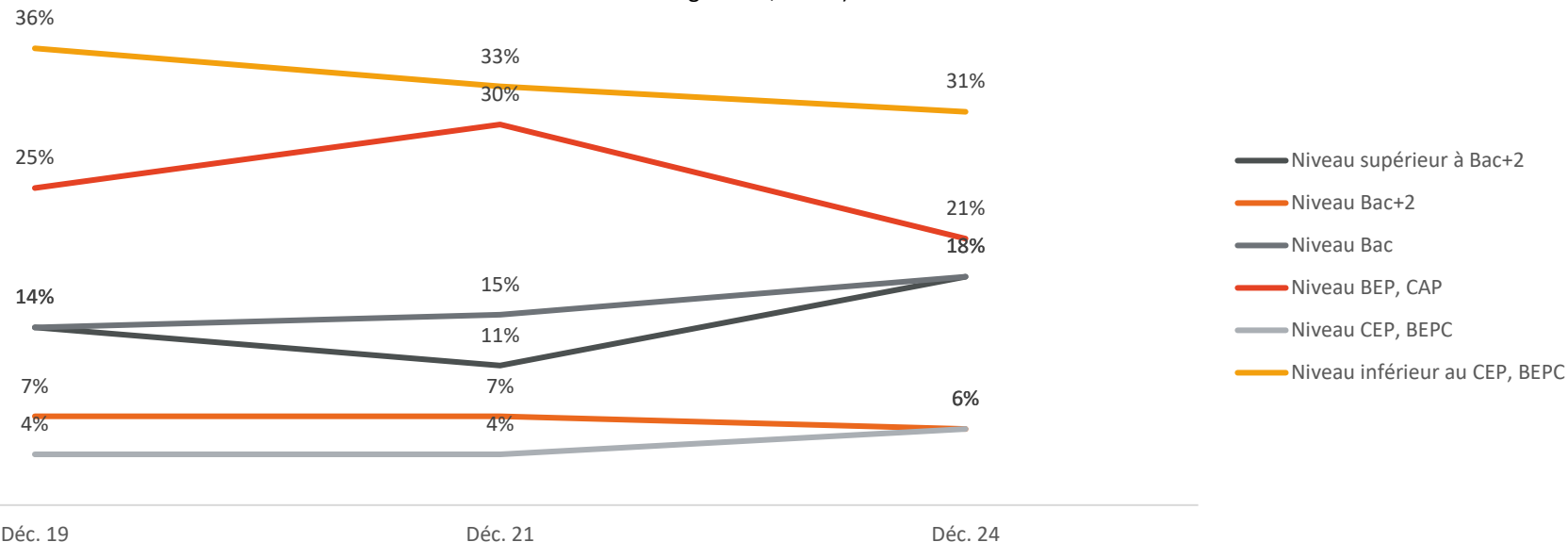
		Femmes		Hommes	
Tranche d'âge		déc-19	déc-24	déc-19	déc-24
Moins de 25 ans	Production agricole	0%	8%	11%	9%
	Tout secteur	12%	17%	14%	19%
25 - 49 ans	Production agricole	67%	67%	42%	56%
	Tout secteur	66%	62%	58%	58%
50 ans ou plus	Production agricole	33%	25%	47%	35%
	Tout secteur	22%	21%	28%	23%

- A l'image de la jeunesse de la population guyanaise, les demandeurs d'emploi sont très majoritaires dans la tranche 25-49 ans y compris ceux recherchant un emploi dans la production agricole
- Il se produit un « rajeunissement » de ces demandeurs intéressés par ce secteur, la part de seniors étant en baisse significative entre 2019 et 2024
- Si de manière générale la DEFM des jeunes est à prendre avec précaution au regard de leur faible taux d'inscription à France Travail, on note que moins de jeunes sont intéressés par l'agriculture mais en revanche que des jeunes femmes s'y positionnent progressivement (de 0% en 2019 à 8% en 2024) alors que les jeunes hommes s'en détournent

DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENCORE PEU DIPLÔMÉS

Source : Open Data France Travail et Entretien avec la DR France Travail de Guyane

Ventilation des demandeurs d'emploi dans la production agricole selon le niveau de formation (Source : France Travail, DEFM catégories A, B et C)



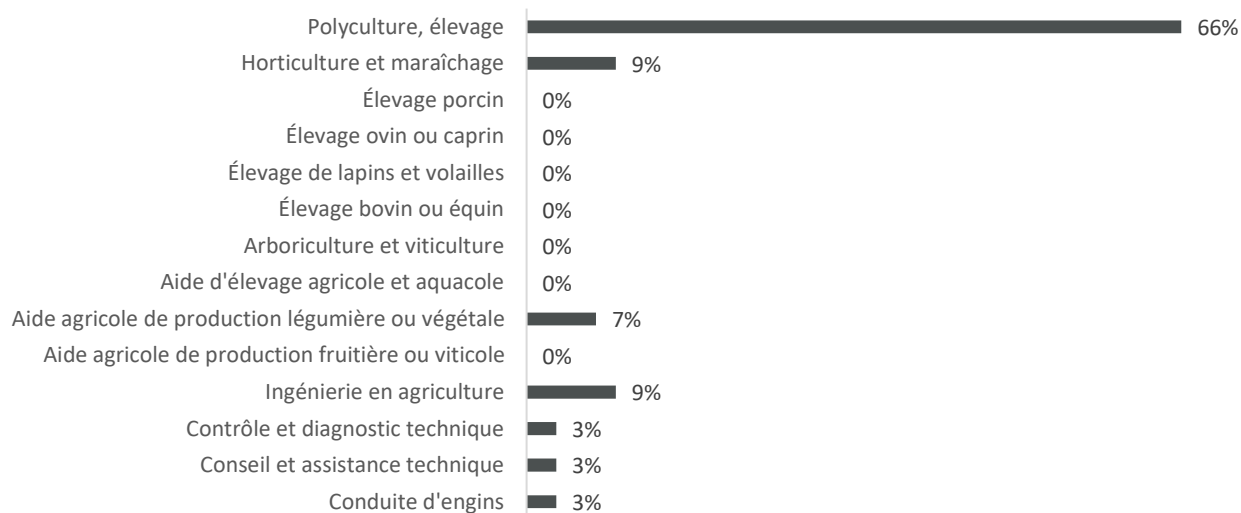
- Les demandeurs d'emploi souhaitant travailler dans la production agricole demeurent faiblement diplômés : en 2024, 59 % ont au mieux un CAP/BEP – Mais cette part diminue globalement depuis 2019
- En corolaire, la part des niveaux Bac +2 et + progresse de manière significative

DANS LA PRODUCTION AGRICOLE, PLUS DE 6 DEMANDEURS D'EMPLOI SUR 10 ONT UNE RECHERCHE LARGE

Source : Open Data France Travail et Entretien avec la DR France Travail de Guyane

Métiers recherchés par les demandeurs d'emploi de la production agricole en 2024

(Source : France Travail, DEFM catégories A, B et C)



- La recherche des demandeurs d'emploi est très peu ciblée, les deux tiers étant positionnés sur la polyculture/polyélevage
- Quand la recherche est plus précise :
 - Les demandeurs se positionnent sur la filière végétale, en particulier sur le maraîchage
 - Et elle concerne, pour autre partie, les métiers plus qualifiés de la production agricole avec l'ingénierie, le conseil etc



3. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

3.3 LES BESOINS EN MAIN D'OEUVRE

PEU DE PROJETS DE RECRUTEMENTS **EXPRIMÉS**

Source : Open Data France Travail et Entretien avec la DR France Travail

Projets de recrutements 2024 et évolution des difficultés de recrutement dans le secteur de la production agricole (Source : BMO 2024, France Travail)

Métier	Projets de recrutement 2024*	Part de projets saisonniers en 2024	Difficultés à recruter 2024	Difficultés à recruter 2021	Difficultés à recruter 2019
Maraîchers et horticulteurs	20	100%	100%	-	-
Eleveurs	20	0%	50%	100%	100%
Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles	20	0%	50%	50%	100%
Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers	10	0%	100%	100%	100%
Agriculteurs	10	100%	100%	33%	0%
Secrétaires bureautiques et assimilés	10	0%	0%	-	-

- **90 projets de recrutements recensés dans la production agricole en 2024, ce qui paraît très faible au regard du volume d’emploi du secteur**
- **Avec les limites liées à cette faible volumétrie, l’analyse est à prendre avec précaution :**
 - **En 2024, deux métiers concernés par des projets de recrutement concentrent des besoins en emploi saisonniers :**
 - Agriculteurs (100% des projets concernent des emplois saisonniers)
 - Maraîchers et horticulteurs (100%)
 - **A noter, des difficultés de recrutement également rencontrées chez les ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture en 2021.**
 - **Les projets saisonniers sont inexistant dans les métiers clairement identifiés** – sauf pour les projets de recrutement de maraîchers et d’horticulteurs pour lesquels ils représentent 100% des projets.

*Projets de recrutement : « intentions de recrutement des employeurs, qu’il s’agisse de créations de postes ou de remplacements. Ces projets concernent tous les types de recrutement, y compris les postes à temps partiel et le personnel saisonnier. » Source : BMO, France Travail.

MISE EN PERSPECTIVE : INTENTIONS D'EMBAUCHE, OFFRES, ET DEMANDE D'EMPLOI

Mise en perspective des Besoins en Main d'Œuvre - BMO (2024), offres d'emploi (2024) et nombre de demandeurs d'emploi (Source : France Travail)

Métier	Projets de recrutement	Offres d'emploi	Difficulté à recruter (%)	Nombre de demandeurs d'emploi
Maraîchers et horticulteurs	20	10	100%	30
Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers	10	10	100%	10
Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations	20	20	50%	20
Eleveurs	20	20 (avec polyculture)	50%	210 (avec polyculture)

- La mise en perspective n'est ici qu'indicative au regard de la faiblesse des besoins en main d'œuvre exprimés dans BMO et plus largement de la faiblesse de la volumétrie des offres déposées
- Avec ses réserves :
 - On observe une certaine cohérence entre les offres déposées et les projets de recrutement déclarés
 - Voir entre les intentions et offres et le nombre de demandeurs d'emploi
 - Toutefois, la rencontre ne semble pas se faire entendu que pour la majorité des projets, les chefs d'entreprise anticipent des recrutements très difficiles

DES DISPOSITIFS FRANCE TRAVAIL TRÈS PEU MOBILISÉS

Source : Open Data France Travail et Entretien avec la DR France Travail de Guyane

- Selon l'open data de France Travail, seulement 10 mesures ont été mobilisées dans la production agricole en 2024
- Elles portent toutes sur de la formation : les 10 mesures sont des Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POEI) et des Actions de Formation Préalables au Recrutement (AFPR) sur la gestion d'une exploitation agricole

LE MARCHÉ DU TRAVAIL : **SYNTHÈSE**

- **Une offre d'emploi très peu visible** (faible nombre d'offres déposées au regard du volume d'emploi et des besoins de recrutement évoqués par les acteurs rencontrés), **et lorsqu'il y a dépôt d'offres, cela semble être sur les métiers nécessitant une qualification spécifique** (encadrement, conduite d'engins etc.). **Cette très faible lisibilité se retrouve dans une faible expression des besoins à venir de main d'œuvre**
- **La demande d'emploi est également globalement faible, dans de moindres proportions mais en dichotomie avec le poids économique de l'agriculture dans l'économie guyanaise** (1,2 % des offres déposées sont dans la production agricole – l'agriculture et la sylviculture représentent 3,8 % de la valeur ajoutée guyanaise)
- **Offres et demandes sont en décalage du poids économique de l'agriculture. Par ailleurs, même si le nombre d'offres est largement inférieur à celui des demandeurs d'emploi, les difficultés de recrutement sont fortes. Les demandeurs d'emploi :**
 - **Demeurent éloignés du marché du travail** (RSA, durée d'inscription, niveau de qualification etc.) **bien que cet éloignement se réduise progressivement**
 - **Ont une recherche peu ciblée, déclarant chercher un travail dans la « polyculture-polyélevage » alors que le peu d'offres déposées concerne souvent des postes plus spécialisés**
- **Si la demande d'emploi est majoritairement peu qualifiée, des profils diversifiés apparaissent avec une augmentation des niveaux bac + 2 parmi les inscrits et/ou des demandeurs qui déclarent rechercher un poste d'ingénieur, de techniciens ou encore de conducteur d'engins**

LE MARCHÉ DU TRAVAIL : **SYNTHÈSE**

- **Dès lors, une inadéquation entre offre et demande :**
 - **Avec comme pour premier frein un niveau de formation des demandeurs d'emploi insuffisant au regard des postes les plus pérennes à pourvoir - Et une mobilisation de l'offre de service France Travail, en termes de formation, qui demeure faible (10 formations mobilisées en 2024)**
 - **Avec un frein à l'emploi supplémentaire, celui de la mobilité au regard des distances entre lieu de résidence et exploitation agricole et de l'absence d'offre de transport**
- **Un secteur agricole dont souhaite se ré-emparer France Travail qui, jusqu'à présent ne participe qu'à seulement quelques actions spécifiques**

LE MARCHÉ DU TRAVAIL : ENJEUX



Rendre davantage lisible :

Le marché du travail agricole pour mieux en comprendre les besoins en main d'œuvre (a minima augmenter le nombre d'offres déposées) et en compétences et renforcer l'intervention de France Travail dans ce secteur

Les besoins de formation du secteur pour favoriser le déploiement des prestations de France Travail en la matière y compris de formation complémentaire pour les profils demandeurs d'emploi plus qualifiés (techniciens, conducteurs d'engins..)

Faire connaître l'offre de services de France Travail notamment en termes de soutien RH auprès des petits exploitants dépourvus de compétences internes en la matière (FT Pro en premier lieu)

Engager une réflexion sur la complémentarité des activités agricoles pour développer l'attractivité de l'emploi quand nombre d'offres d'emploi sont pour de l'emploi saisonnier



4. LA FORMATION



4. LA FORMATION

4.1 LA FORMATION INITIALE

L'OFFRE DE FORMATION INITIALE EN 2024

Source : MASA, DGER

Niveau	Diplôme	Etablissement	Voie
	Seconde Pro/Productions	LEAP Saint Laurent du Maroni	Hors apprentissage
		LEGTPA de Macouria	Hors apprentissage
		MFR du Littoral Ouest à Mana	Hors apprentissage
3	CAPA/Agricultures des régions chaudes	CFA de la Guyane	Apprentissage
		LEAP Saint Laurent du Maroni	Hors apprentissage
		LEGTPA de Macouria	Hors apprentissage
	CAPA/Métiers de l'agriculture	MFR d'Apatou	Hors apprentissage
		MFR des fleuves de l'Est à Régina	Hors apprentissage
		MFR des Savanes	Hors apprentissage
		MFR du Littoral Ouest à Mana	Hors apprentissage
		MFREO de Papaichton	Hors apprentissage
4	Bac Pro/Conduite de productions horticoles	LEAP Saint Laurent du Maroni	Hors apprentissage
		LEGTPA de Macouria	Hors apprentissage
	Bac Pro/Conduite et gestion de l'entreprise agricole	LEGTPA de Macouria	Hors apprentissage
		MFR du Littoral Ouest à Mana	Hors apprentissage
	CS/Production, transformation et commercialisation des produits fermiers	CFA de la Guyane	Apprentissage
5	BTSA/Développement de l'agriculture des régions chaudes	LEGTPA de Macouria	Hors apprentissage

- L'offre pour le volet formation initiale se ventile entre
 - l'EPLEFPA de Macouria qui classiquement regroupe un LEGTPA et un CFA (seul établissement public agricole de la Guyane, située à Macouria, commune au centre du territoire) ;
 - le réseau MFR qui se déploie sur l'ensemble des EPCI de Guyane ;
 - et le LEAP (Lycée d'Enseignement Agricole Privé) situé à Saint-Laurent-du-Maroni

L'OFFRE DE FORMATION INITIALE EN 2024

Source : MASA, DGER

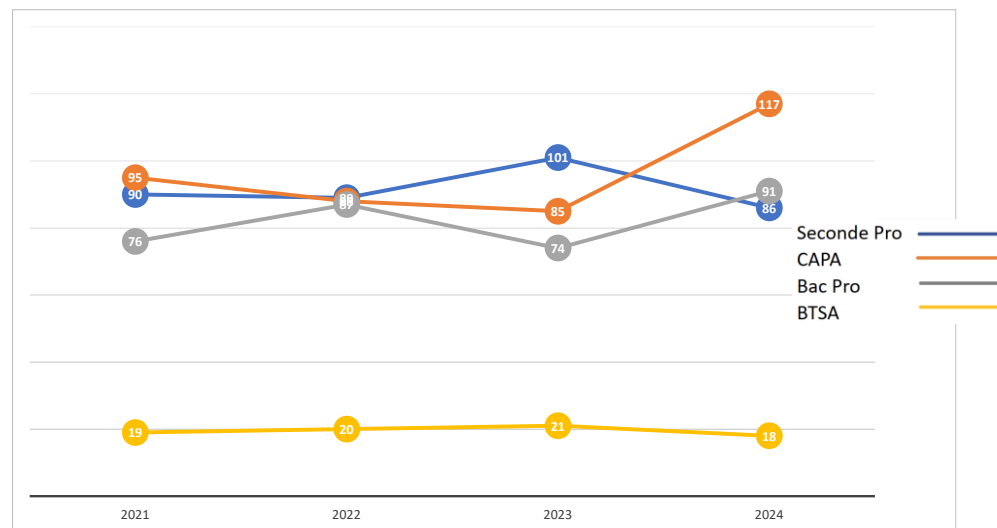
- **L'offre se caractérise :**

- Par une couverture allant de l'orientation jusqu'au niveau Bac +2 et composée d'une seconde d'orientation, de CAP, BP, Bac Pro et BTS
- Par la proposition des 2 diplômes spécifiques à l'agriculture ultra-marine, en l'occurrence le CAPA Agriculture des régions chaudes et le BTSA DARC
- Par l'absence de formation en conduite et maintenance d'agroéquipements
- Par **la faiblesse de proposition en apprentissage**, seules deux formations étant proposées sous cette voie par le CFA – L'apprentissage souffre à la fois :
 - De la structuration même des exploitations agricoles guyanaises avec la domination des micro-exploitations qui n'ont pas de salariés et sont portées par le chef d'exploitation et de la main d'œuvre familiale. Les conditions d'accueil d'un apprenti ne sont donc pas réunies
 - Du désengagement, pour l'établissement public, dans ce domaine, en matière de prospection, faute notamment de moyens financiers. Avant la réforme de l'apprentissage, un poste était financé par la CTG

LES ENTRÉES EN FORMATION DEPUIS 2021

Source : MASA, DGER

Niveau	Diplôme	Année d'entrée			
		2021	2022	2023	2024
3	Seconde Pro - Productions	90	89	101	86
	CAPA - Agriculture régions chaudes	28	28	28	45
	CAPA - Métiers de l'agriculture	67	60	57	72
4	Bac Pro - CGEA	57	49	40	62
	Bac Pro - Conduite prod horticoles	19	38	34	29
5	BTSA - D.A.R.C.	19	20	21	18
Total général		280	284	281	312



- Sur les quatre dernières années, on peut constater une hausse des entrées en formation agricole en Guyane (+11,4 % au total, tous niveaux confondus)
- Ce sont les formations de niveau 3 et 4 qui se développent le plus (respectivement +23,2% et +19,7%)
- Les entrées en niveau 5 sont stables sur la période
- Après une croissance en 2023, les entrées en seconde retrouvent leur niveau antérieur

LA FORMATION INITIALE : DES DONNÉES D'INSERTION PARTIELLES

Source : MASA – DGER

Modalités d'insertion des formés et taux de rupture de contrats sur le cumul des années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 par niveau (Source : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Inserjeunes)

Niveau de formation (regroupé)	Part des contrats d'apprentissage interrompus avant leur terme (en %)	Nb en dernière année	Nb de sortants	Nb en emploi	Poursuite d'études		Devenir des jeunes après la formation	
					Nb en poursuite d'études	Part en poursuite d'études (en %)	Part en emploi 6 mois après la sortie (en %)	Part des autres situations (en %)
CAP	nd	11	9	5	2	nd	nd	nd
Autre niveau 4	nd	3	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ensemble	30	14	10	6	4	nd	nd	nd

* Attention ces données sont à prendre avec précaution au vu des faibles effectifs traités et considérant l'impossibilité de les mettre en relation avec les effectifs en formation

- **Les données disponibles ne permettent pas d'appréhender le taux d'insertion (part en emploi) six mois après une sortie de formation**
- **30% des contrats d'apprentissage sont interrompus avant leur terme**
- **NB** : Part des contrats d'apprentissage interrompus avant leur terme : risque qu'un contrat soit rompu jusqu'à deux mois avant son terme prévu initialement. Il tient compte de la durée initiale prévue de chaque contrat et des ruptures observées
- **NB** : Les données disponibles ne permettent pas d'établir un lien entre le nombre d'entrants et de sortants

DES TAUX DE SORTIE FAIBLES

Source : entretiens réalisés

- **Les acteurs évoquent des taux de rupture importants et des faibles taux d'insertion qu'ils mettent en perspective avec un très faible niveau des élèves à l'entrée dans les formations agricoles. Une expérimentation test conduite par le lycée de Macouria a montré que 50% des élèves de Bac Pro avaient un niveau correspondant à celui d'élèves de 3^{ème}. Dans ce contexte, les décrochages sont plus nombreux et les parcours s'allongent**
- **Parmi les problématiques expliquant ce faible niveau, celle de la maîtrise de la langue française est très prégnante. A ce titre, à horizon 2026, un dispositif sera proposé pour les allophones dans le cadre d'une convention entre l'Education Nationale et le MASA**
- **Par ailleurs, les élèves et apprentis inscrits dans ces formations visent en premier lieu à devenir chef d'exploitation : le métier d'ouvrier agricole est peu attractif**
- **Par ailleurs, les acteurs évoquent deux problématiques connexes :**
 - **Une installation différée voire abandonnée par les jeunes diplômés au regard de la durée de traitement extrêmement longue des dossiers d'installation dans le cadre du FEADER par la CTG**
 - **Un problème économique qui impacte l'attractivité : la très lente montée en charge des nouvelles exploitations et le temps nécessaire pour atteindre la rentabilité, en cumulant les moyens à consacrer au défichage et à la culture des terres, les couts de production plus élevés (cout des intrants, éloignement, aménagement des pistes), technicité encore faible au démarrage et productivité en rapport. La Chambre d'agriculture estime ce temps de monter en production de 5 à 10 ans avant que l'exploitant puisse se dégager un revenu lui permettant de vivre correctement**

LA FORMATION INITIALE : DES EFFECTIFS EN INADÉQUATION AVEC LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE



Alors que le travail agricole est en pleine croissance et mutation en Guyane (croissance exponentielle du salariat et de l'emploi familial), les effectifs en formation initiale évoluent à un rythme beaucoup plus faible et les étudiants agricoles ont avant tout un projet d'installation sans compter les ruptures nombreuses.

L'attractivité et l'efficacité demeurent largement insuffisantes au regard des besoins en main d'œuvre à pourvoir :

Le ciblage doit être travaillé afin de diversifier les publics de la formation agricole, en particulier pour répondre en besoins de main d'œuvre qualifié mais aussi de besoins d'ouvriers agricoles et pas seulement de chefs d'exploitation

L'apprentissage doit retrouver une place plus importante en renouant des liens forts entre l'EPLEFPA et les professionnels

La question de la centralisation de l'offre au-delà du niveau 3 sur peu d'établissements est aussi à interroger au regard de la géographie guyanaise et des problématiques de mobilité



4. LA FORMATION

4.2 LA FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS

LES FORMATIONS DIPLÔMANTES

Source : MASA, DGER

Cartographie de la formation par niveau (Source : MASA, DGER)

Niveau	Diplôme	Etablissement	Voie
3	CAPA/Métiers de l'agriculture	MFR du Littoral Ouest à Mana	Hors apprentissage
4	BP/Responsable d'entreprise agricole	CFPPA Macouria	Hors apprentissage
	CS/Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation	CFPPA Macouria	Hors apprentissage

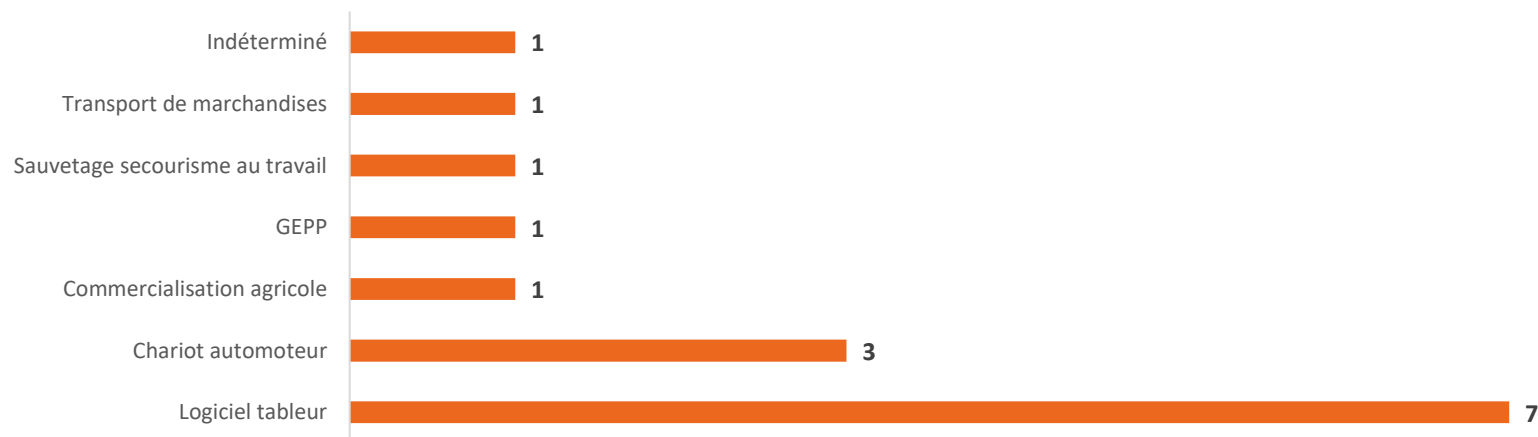
- **L'offre de formation continue diplômante est faible, seuls 3 diplômes étant proposés et aucune d'elle ne l'est par apprentissage**
- **Les diplômes spécifiques à l'agriculture ultra-marine ne sont pas accessibles en formation continue (CAPA agriculture des régions chaudes et BTSA DARC)**

TRÈS PEU DE SALARIÉS FORMÉS

Sources : Ocapiat Antilles Guyane,

- **Seulement 15 salariés ont bénéficié d'une formation financée par Ocapiat (Opérateur de Compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires) en 2024 pour un montant de prise en charge totale de 27 366 €**
- **Cette volumétrie est à mettre en perspective avec les 50 adhérents que compte Ocapiat en Guyane**
- **Ces salariés travaillent dans 7 exploitations différentes.**

Typologie de formation des stagiaires entrés en formation en 2024 (Source : Ocapiat Antilles-Guyane)



UN TRÈS FAIBLE RECOURS À L'ALTERNANCE

Sources : Ociat Antilles Guyane

Formation professionnelle 2024 : stagiaires et montants engagés par dispositif (Source : Ociat Antilles-Guyane)				
Dispositif	Stagiaires		Montant engagés	
	Nombre	% du total	Montant en €	% du total
Alternance	2	9%	16 536	60%
Plan de développement des compétences	12	52%	1 830	7%
Versements volontaires	7	30%	0	0%
Subventions	1	4%	4 500	16%
Frais de missions	1	4%	4 500	16%
TOTAL *	23	100%	27 366	100%

- Seulement 2 alternants ont été financés par Ociat en 2024 – alors même que l’alternance est une priorité de la branche. L’apprentissage est aussi marginal en formation continue : avec la dernière réforme engendrant notamment le principe du « cout contrat », les organismes de formation (OF) n’ont pas su adapter leur modèle économique. En effet, dans le système précédent la prise en charge par la CTG était forfaitaire quelque soit le nombre de stagiaires.
- La majeure partie des formations s’inscrivent au titre du plan de développement des compétences qui s’adressent aux entreprises de moins de 50 salariés.
- Les entreprises financent également ces formations au travers des versements volontaires qui ont bénéficié à 30% des stagiaires – Ces engagements correspondent sans doute aux formations pour les entreprises de plus de 50 salariés

UNE BAISSSE SIGNIFICATIVE DU RECOURS À LA FORMATION EN 2024

Sources : Ocapiat Antilles Guyane,

- Les indicateurs montre une très forte baisse de recours à la formation continue en 2024

Evolution du recours à la formation professionnelle entre 2023 et 2024 (Source : Ocapiat Antilles-Guyane)			
Indicateurs	2024	2023	Evolution 2023-2024
Nombre de stagiaires	15	50	-70%
Montant engagé (en €)	27 366	43 402	-37%
Nombre d'entreprises bénéficiaires	7	7	0%

- Le nombre de stagiaires bénéficiaires de formations prises en charge par Ocapiat a diminué de 70% en 2024 comparé à l’année précédente, passant de 50 à seulement 15 stagiaires. Le nombre d’exploitations ayant mobilisé la formation est resté stable ;
- En résulte une baisse significative des montants engagés par l’Opérateur de Compétences (OPCO) (-37%)

IDENTIFICATION DES BESOINS ET OFFRE DE FORMATION

- L'identification des besoins de formation est complexe dans un secteur en pleine structuration, avec des petites exploitations prédominantes
- Ocapiat réfléchit à la réalisation d'un EDEC (Engagement développement de l'emploi et des compétences) qui couvrirait les métiers de l'agriculture et de la mer
- L'offre de formation continue est proposée par le CFPPA et des organismes privés :
 - Le CFPPA se déploie sur 3 territoires, Cacao, Saint-Laurent-du-Maroni, Maripasoula est confrontée à de multiples problématiques :
 - Un turn-over important des formateurs
 - Une concurrence forte des organismes privés qui sont plus agiles
 - Des formations souvent annulées, le nombre de stagiaires n'étant pas atteints pour assurer l'équilibre économique de la formation
 - Concernant l'offre privée :
 - Le réseau des MFR propose également une offre mais connaît lui aussi des difficultés avec un turn over important sur les postes de direction
- Les acteurs ont peu mentionné d'éventuel déficit d'offres, à l'exception de formation pour la conduite de bétailières qui n'existe plus aujourd'hui sur le territoire

LA FORMATION CONTINUE : **A RETENIR**

- Un recours marginal à la formation continue qui, par ailleurs, baisse encore en 2024
- De multiples facteurs expliquent ce constat :
 - D'abord le faible nombre d'adhérents à Ocapiat sur la branche production agricole
 - Une offre de formation qui présente ses limites
- La baisse importante de l'alternance, pourtant dans les priorités de branche



Dans un secteur agricole, qui, lorsqu'il exprime des besoins en main d'œuvre au travers notamment de l'enquête BMO ou des entretiens réalisés, cherche aussi une main d'œuvre qualifiée, le recours à la formation continue apparaît très marginal



4. LA FORMATION

4.3 LA FORMATION CONTINUE DES CHEFS D'EXPLOITATION

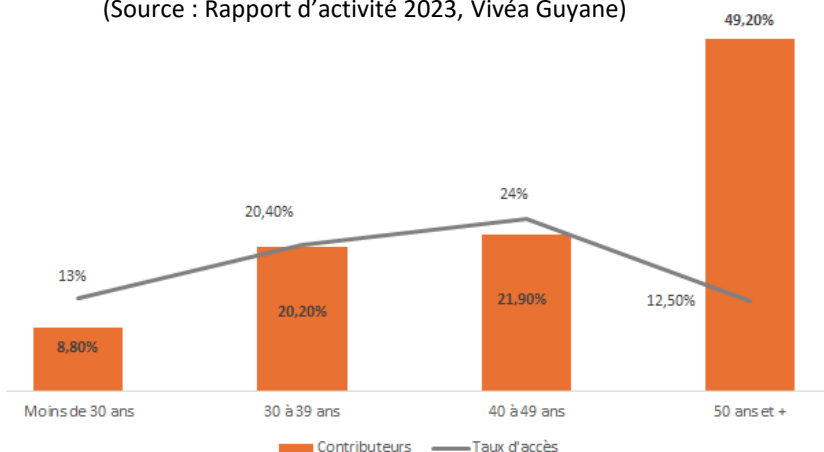
LA FORMATION DES CHEFS D'EXPLOITATION

Sources : Entretien avec Vivéa

- **Vivéa* compte 2 200 contributeurs ce qui ne correspond toutefois pas à la réalité : beaucoup d'exploitants ne sont pas affiliés à la MSA**
 - **NB** : Les contributeurs de VIVEA sont les chefs d'entreprise agricole non-salariés, aides familiaux ou conjoints collaborateurs, cotisant de solidarité qui relève du régime agricole
- **Durant la dernière mandature de la Chambre d'Agriculture, il n'y avait pas de comité : absence de politique stratégique en matière de formation. Dès lors, pour 2024, si 122 formations se sont déroulées, elles ont porté majoritairement sur les aspects réglementaires**
- **Aujourd'hui, le Comité Vivéa est en cours de nomination, avec un objectif de mise en place en octobre 2025**

Nombre de contributeurs et taux d'accès par âge

(Source : Rapport d'activité 2023, Vivéa Guyane)



- **Le taux d'accès à la formation des exploitants de Guyane augmente fortement : il est passé de 7,5% en 2022 à 12,4% en 2024, après avoir connu un pic à 16,6% en 2023. Il reste toutefois inférieur au taux d'accès observé à l'échelle nationale (21,7%).**

*Vivéa : « Fonds d'assurance formation (FAF) des actifs non-salariés agricoles, habilité par arrêté ministériel le 30 novembre 2001. VIVÉA accompagne les chefs d'entreprise agricole dans le développement de leurs compétences en finançant les formations professionnelles des entrepreneurs du vivant. » Source : Vivéa.

LA MOBILISATION DE LA FORMATION DES EXPLOITANTS

Sources : Rapport d'activité 2023, Vivéa Guyane

Ventilation des contributeurs, bénéficiaires et stagiaires par sexe (Source : Rapport d'activité 2023, Vivéa Guyane)

Chiffres clés 2023	Total
Nombre de Contributeurs/trices	2 188
<i>Dont chefs d'exploitation</i>	<i>1 667</i>
<i>Dont membre de la famille</i>	<i>354</i>
<i>Dont aides familiaux</i>	<i>167</i>
<i>Dont cotisations de solidarité</i>	<i>0</i>
Nombre de Bénéficiaires (contributeur ayant suivi au moins 1 formation)	364
Taux d'accès à la formation	16,6%
Nombre de Stagiaires (contributeur participant à 1 stage. Un même bénéficiaire peut donc être comptabilisé plusieurs fois comme stagiaire)	381
Nombre d'heures stagiaires financées	4 756

- **Au-delà du taux d'accès à la formation, le faible nombre de contributeurs hors chefs d'exploitation interroge au regard des effectifs de main d'œuvre familial recensés par l'Agreste en 2020 (6 700 personnes mais seulement 521 contributeurs)**

UNE MOBILISATION TRÈS VARIABLE DE LA FORMATION DES EXPLOITANTS

Sources : Rapports d'activité 2024, Vivéa Guyane

Ventilation des contributeurs, bénéficiaires et taux d'accès par activité principale en 2024 (Source : Vivéa Guyane)

Activité principale	Contributeurs	Bénéficiaires	Taux d'accès
Culture de céréales ; cultures industrielles	7,8%	5,8%	9,1%
Elevage de bovins	3,4%	1,4%	4,8%
Culture et élevage associés	3,0%	3,8%	15,3%
Elevage d'ovins, caprins et équidés	1,1%	0,8%	7,7%
Culture de légumes ; maraîchage	16,9%	15,9%	11,5%
Culture fruitière	62,9%	69,2%	13,6%
Elevage de volailles	1,4%	1,0%	9,1%
Elevage d'autres animaux	0,8%	0,4%	5,0%
Horticulture ; pépinières	1,5%	1,7%	13,5%
Elevage de porcins	1,2%	0,0%	0,0%
Total	100%	100%	12,4%

- Le recours à la formation varie fortement selon les activités des exploitations. Sans pouvoir en produire une analyse, il semble plus important dans les exploitations de la filière végétale

DES FORMATIONS SUR DES THÉMATIQUES VARIÉES

Sources : Rapports d'activité 2023 et 2024, Vivéa Guyane

- Vivéa s'appuie sur un nombre croissant d'organismes de formation, gage d'un élargissement de l'offre
 - 10 organismes (7 locaux et 3 de métropole) ont dispensé de la formation en 2023
 - En 2024, ce sont 19 organismes de formation qui ont dispensé de la formation.

2023	2024
Chambre d'agriculture CFPPA Macouria Form Plus Vegetech BR2 Consulting Isabelle Levêque Guyane Actions Formation	Agriphylle, Agro Conseil et Formation, APAPAG, CFP MFR Adolphe Achille, CGSS, CF OHLICHER, Formacuiz, Forma Dom, Guyane Actions Formations, Isabelle Levêque, Passepassion, Promotrans, Vegetech, UMIH Formation, CFPPA de Macouria, Form Plus, Chambre d'Agriculture, BR2 Consulting

LA FORMATION DES CHEFS D'EXPLOITATION



La réactivation du Comité Vivéa devrait permettre aux chefs d'exploitation de diversifier leur contenu de formation, avec des thématiques en prise avec les stratégies de développement agricole

Un enjeu semble important autour de la formation de la main d'œuvre familiale qui est aujourd'hui peu développée en Guyane



5. LES AIDES

UNE POLITIQUE AGRICOLE ARTICULÉE SELON 3 NIVEAUX

- **La politique agricole ultra-marine s'articule autour de 3 niveaux :**
 - Le cadre européen qui va se traduire notamment au travers des orientations territoriales du FEADER (PSN) et du POSEI (programme national)
 - Le cadre national qui prend appui sur la récente loi de souveraineté alimentaire et sur les plans de souveraineté alimentaire
 - Le cadre local au travers de politiques établies par les Collectivités territoriales qui sont souvent inscrites dans les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Les Régions sont par ailleurs autorité de gestion du FEADER.



5. LES AIDES

5.1 POLITIQUES ET AIDES COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES

LA LOI POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

LOI n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture

- Adoptée en mars 2025, la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture s'est saisie de l'enjeu de l'emploi agricole (un tiers des agriculteurs seront en âge de partir à la retraite dans les 10 prochaines années à l'échelle nationale).
- Parmi les dispositions liées à l'objet de l'étude, il convient de noter :
 - L'enseignement agricole est l'un des leviers majeurs du renouvellement des générations et des transitions en agriculture
 - La loi fixe des objectifs ambitieux et chiffrés afin d'accroître significativement le nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire d'ici 2030 :
 - augmenter de 30% (par rapport à 2022) le nombre d'apprenants dans les formations agricoles et agroalimentaires
 - augmenter de 30% (par rapport à 2017) le nombre d'ingénieurs agronomes formés.
 - Pour ce faire, un plan de découverte des métiers du vivant sera déployé de l'école primaire au lycée, et un volontariat agricole sera créé dans le cadre du service civique afin de permettre aux personnes de travailler sur le lien entre agriculture et territoire et de découvrir le milieu agricole. La loi acte également la création du Bachelor Agro, qui doit devenir un niveau de formation de référence dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, entre le BTS agricole et le diplôme d'ingénieur. Une attention particulière sera portée sur l'accroissement du nombre de femmes dans les formations qui préparent à ces métiers.
- La loi crée une sixième mission pour l'enseignement agricole. À ses cinq missions fondamentales s'ajoute désormais celle de renouveler les générations et d'assurer le développement des connaissances et des compétences en matière de transitions climatique et environnementale.

LA LOI POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

LOI n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture

- Parmi les dispositions sur des **sujets connexes mais impactant l'objet de l'étude**, il convient de noter :
 - Des mesures ambitieuses en matière d'installation des agriculteurs et de transmission des exploitations
 - La politique d'installation et de transmission en agriculture contribue à la souveraineté alimentaire et aux transitions climatique et environnementale en agriculture, en favorisant le renouvellement des générations d'actifs. Elle se traduit par plusieurs actions, en particulier :
 - la mise en place d'un **diagnostic modulaire**, au plus tard en 2026, pour renforcer la viabilité économique, environnementale et sociale et le caractère vivable des projets d'installation et de cession d'exploitations agricoles ;
 - le déploiement du **guichet France Services Agriculture**, à compter du 1^{er} janvier 2027, afin d'accompagner de manière individualisée chaque personne qui souhaite s'installer en agriculture ou céder une exploitation ;
 - l'instauration d'ici à 2026 d'une **aide au passage de relai** pour les exploitants qui céderaient leur exploitation avant l'âge légal de la retraite ;
 - la création d'un droit à l'**essai d'association**, d'une durée d'un an et renouvelable une fois, pour pouvoir tester une activité en commun.
 - Veiller à une **juste rémunération des exploitants, des salariés et des non-salariés des secteurs agricole et agroalimentaire** ainsi qu'à **leurs conditions de travail, leur protection sociale et leur qualité de vie, de préserver un modèle d'exploitation agricole familiale**
 - Reconnaître et valoriser le rôle des femmes en agriculture



La loi pour la souveraineté alimentaire s'empare de problématiques qui sont encore plus prégnantes dans l'agriculture guyanaise. Reste désormais à identifier les modalités de déploiement opérationnelles des axes y figurant

AIDES AGRICOLES NATIONALES

- **Différents types d'aides sur des programmes nationaux ont été catégorisés (catégorisation retrouvable notamment dans le Bilan produit par l'ODEADOM*) :**
 - **Les aides non spécifiques à l'agriculture d'Outre-Mer. Parmi elles :**
 - L'aide à l'accompagnement et l'installation (hors champ de l'étude)
 - L'assistance technique et animation qui peut permettre de financer des postes de conseillers techniques mais fléché en direction des organisations professionnelles (et qui n'est donc pas une aide directement destinée à l'emploi dans la production agricole)
 - Les autres aides (Ecophyto, Fonds avenir bio, PNDAR...) ne financent pas directement des actions en faveur de l'emploi
 - **Les autres types de soutien nationaux spécifiques à l'agriculture d'Outre-Mer. Parmi eux, l'allégement et exonérations des cotisations sociales agricoles. Cette aide vise à renforcer l'emploi en diminuant le coût du travail. Elle a fait l'objet d'une évaluation par l'IGAS et l'IGF, rendue publique le 25 mai 2025.**

*Source : ODEADOM, Bilan des soutiens à l'agriculture ultramarine du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

AIDES AGRICOLES **NATIONALES : LODEOM ET LOPOM**

- Les dispositifs Lodéom et Lopom, issus des lois de 2009 et 2003 respectivement, visent à compenser les surcoûts structurels et les écarts de productivité dans les économies ultramarines. En 2023, leur coût s'élève à 1,5 milliard d'euros, en hausse de 33,6 % depuis 2019. Le régime Lodéom représente un avantage différentiel estimé à 695 millions d'euros.
- Le secteur agricole est principalement éligible au barème compétitivité renforcée, offrant une exonération totale jusqu'à 2 SMIC, une dégressivité à partir de 2 SMIC, et une extinction à 2,7 SMIC.
- Une partie des entreprises agricoles bénéficie du barème compétitivité, moins avantageux, avec une exonération totale jusqu'à 1,3 SMIC, une dégressivité à partir de 1,3 SMIC, et une extinction à 2,2 SMIC.
- L'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) et l'IGF (Inspection Générale des Finances) ont publié en novembre 2024, un rapport d'évaluation de ces aides :
 - La mission a mis en évidence la complexité des dispositifs, leur faible lisibilité pour les entreprises, et les difficultés de contrôle pour les caisses générales de sécurité sociale. De plus, l'évaluation économétrique de la réforme de 2019 appliquée aux données de 2023 révèle peu d'effet sur l'emploi, les salaires ou la rentabilité des entreprises bénéficiaires.
 - L'évaluation des mesures d'exonération de cotisations sociales spécifiques aux outre-mer sur l'emploi montre des effets limités. La refonte des barèmes Lodéom en 2019 a eu un impact marginal sur l'emploi, notamment une diminution moyenne de 0,32 équivalent temps plein (ETP) par entreprise pour les entreprises de 2 à 11 salariés, tandis qu'aucun effet significatif n'a été observé pour les entreprises de moins de 2 salariés ou celles de plus de 11 salariés. Les exonérations semblent plus efficaces pour les niveaux de rémunération proches du SMIC, mais leur impact global reste faible. Il est recommandé de recentrer ces dispositifs sur les bas salaires et de simplifier leur structure pour en améliorer l'efficacité.
 - Des incohérences ont été relevées dans l'attribution des barèmes, certaines entreprises agricoles n'ayant pas recours au barème le plus avantageux. Cela souligne la nécessité d'une meilleure gestion des dispositifs.

LES AUTRES AIDES POUR L'EMPLOI

- **Les entreprises agricoles implantées en ZFRR** (Zone France Ruralités revitalisation) ou ZRR (Zone de revitalisation rurale) peuvent sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération de cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales pour l'embauche du 1er au 50eme salarié pendant 12 mois
- **Les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre des dépenses engagées pour leur remplacement pendant leurs congés**, par l'emploi direct de salariés ou le recours à des personnes mises à disposition par un tiers jusqu'au 31/12/2027
- Nous ne traitons pas ici des aides de l'Etat (embauche d'un apprenti), France Travail (POEI, aide à l'embauche d'un contrat de professionnalisation pour certains publics dont demandeurs d'emploi, + 45 ans, ...) qui nous semblent bien connues. Il convient de noter le positionnement de l'insertion par l'activité économique dans le champ agricole et le recours aux Contrats Uniques d'Insertion (CUI) par les entreprises agricoles

LES AIDES LIÉES AU LOGEMENT

- La **Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction (PEAEC)** : depuis la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, les entreprises qui emploient au minimum cinquante salariés relevant du régime social agricole doivent consacrer à la PEAEC des sommes représentant au moins 0,45% des rémunérations versées à leurs employés en contrat à durée indéterminée.
- Cette contribution des employeurs doit permettre de :
 - Rénover le patrimoine rural bâti affecté aux logements sociaux, construire ou acquérir des logements en zone rurale, acquérir ou aménager des terrains destinés à la construction de logement sociaux en zone rurale ;
 - Prendre en charge, à titre temporaire et en cas de difficultés exceptionnelles des emprunteurs, une partie des remboursements des prêts immobiliers destinés à l'accession sociale à la propriété ;
 - Financer les aides directes octroyées à des personnes physiques pour le changement de logement ou le maintien dans celui-ci ainsi que les garanties de loyer et charges apportées aux bailleurs pour favoriser l'accès aux logements locatifs ;
 - Financer des dépenses d'accompagnement social dans le domaine du logement.
- Les sommes recueillies permettent de distribuer des aides ou des prêts à des taux préférentiels aux salariés des entreprises contributrices pour l'acquisition de leur logement ou la réalisation de travaux, ou encore d'octroyer des aides pour financer la réhabilitation de logements pour saisonniers agricoles.
- Le comité de pilotage annuelle PEAEC 2024 (rapport Action logement, 2 octobre 2024) montre la répartition des aides en fonction des régions. **Pour l'aide "agri-mobili-jeune" en 2023 les DOM occupaient un poids nul.**
- La **Garantie VISALE** (droit commun et ouverture aux saisonniers) : Action Logement se porte garant gratuitement pour couvrir les loyers impayés et les dégradations locatives. Cet organisme a une activité spécifique pour les saisonniers, notamment dans le secteur agricole. Nous n'avons eu accès à aucun bilan territorialisé de cette aide

AIDES AGRICOLES COMMUNAUTAIRES : LE FEADER

- le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) est l'instrument de financement de la politique agricole commune, sa mise en œuvre se fait désormais sous la responsabilité des Régions qui deviennent autorités de gestion. C'est une des composantes de la PAC
- Dans ce cadre, le FEADER 2023-2027 de Guyane est décliné en PSR (Plan stratégique d'intervention régional) autour de 5 axes :
 - Les aides à l'environnement et au climat
 - Les aides à l'investissement
 - Les aides à l'installation et au développement d'entreprises
 - Les aides à la coopération
 - Les aides au conseil
- Concernant plus spécifiquement les aides à l'emploi agricole, objet de la présente étude :
 - Les aides à l'installation et au développement d'entreprises ne rentrent pas dans le champ entendu qu'elles déclinent les aides à l'installation et les aides à la reprise hors périmètres de l'étude
 - En revanche, deux axes comportent des aides pouvant favoriser l'emploi agricole :
 - Dans l'axe « aides à la coopération », l'aide « Encourager les organisations, groupements de producteurs ou organisations interprofessionnelles » visant à soutenir l'émergence des associations, groupements et organisations de producteurs, ainsi que le renforcement des structures préexistantes
 - Dans les aides au conseil, l'aide « actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations » permet notamment une prise en charge des coûts salariaux de l'accompagnement technique et quote part des coûts indirects. Le bénéficiaire de l'aide est le prestataire de service de conseils

AIDES AGRICOLES COMMUNAUTAIRES : **LE POSEI**

- **LE POSEI** (Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité), **programme de l'Union Européenne vise à d'améliorer la compétitivité économique et technique des filières agricoles en tenant compte de leurs handicaps géographiques et économiques, notamment de l'éloignement, de l'insularité, de la faible superficie, du relief et du climat difficile, de la dépendance économique vis-à-vis de certains produits d'importation et de la concurrence.**
- **Le programme est financé par le Fonds européen agricole de garantie et est une composante de la PAC**
- **Le programme POSEI France vise :**
 - Par le volet Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA), à compenser l'éloignement géographique pour certains approvisionnements nécessaires à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine,
 - Par le volet Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales (MFPA), à maintenir et soutenir l'agriculture locale et à aider à sa structuration et à sa diversification
- **L'analyse des aides inscrites au POSEI, corroborée par les entretiens réalisés, confirme que ce programme ne comporte aucune aide directement destinée à l'emploi agricole, par son approche générale de soutien à la compétitivité de l'agriculture ultra-marine. Les dispositifs d'aide du POSEI intègrent notamment la question du revenu de l'exploitation.**

AIDES AGRICOLES COMMUNAUTAIRES

- **L'OCM** (Organisation commune des marchés), **aide de l'Union Européenne dans le cadre de la PAC est destinée à la filière fruits et légumes. Cette aide est gérée par FranceAgriMer. Il n'y a pas de bénéficiaire en Guyane.**



Dans le système d'aide européen et national, il n'existe pas d'aide soutenant directement l'emploi dans la production agricole à l'exception de l'allégement et exonérations de cotisations sociales agricoles

D'autres aides de droit commun pourraient être mobilisées mais nous n'avons pas de visibilité sur leur mobilisation effective en Guyane en l'absence d'interlocuteurs sur le sujet



5. LES AIDES

5.2 POLITIQUES ET AIDES TERRITORIALES

LA STRATÉGIE AGRICOLE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE

Source : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 de Guyane, Feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise du 25.04.2023 et entretien les représentants de la CTG

- **Le SRDEII 2022-2028 de la Collectivité Territoriale de Guyane est structurée autour d'objectifs généraux et ne développe pas de stratégie sectorielle. L'agriculture n'est donc pas mentionnée directement mais il en est fait référence notamment dans l'axe stratégique 4, « développer une économie reposant notamment sur la valorisation durable de ressources locales du territoire » où :**
 - L'objectif 5 est de mettre en place un processus pour construire l'autonomie alimentaire
 - De manière plus transversale, un des objectifs est de développer de nouvelles approches (pour mobiliser de nouveaux leviers de croissance) dans l'accompagnement des filières historiques pourvoyeuses d'emplois sur le territoire
- **C'est dans la feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise d'avril 2023 que les orientations sont précisées. Cette feuille de route a été coconstruite avec les acteurs de l'agriculture dans le cadre du COSDA (Comité d'Orientation Stratégique de Développement de l'Agriculture) de Guyane qui est co-présidé par le président de la CTG et le préfet de Guyane. Elle vise à remplir les objectifs des différents plans en faveur de l'agriculture (Pacte et Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole, Plan de souveraineté Alimentaire, Plan de développement de l'agriculture guyanaise). Cette feuille de route s'articule autour de 7 priorités :**
 - **Priorité 1 : produire pour atteindre la souveraineté alimentaire en 2030 avec des investissements conséquents et la création de 1500 à 2000 hectares de zones agricoles pour les jeunes agriculteurs**
 - **Priorité 2 : circuler et préserver : refaire et entretenir les pistes d'accès aux surfaces agricoles et développer l'accès au foncier en soutenant la SAFER par financement**
 - **Priorité 3 : renforcer l'accompagnement administratif, technique, social : doter en moyens humains la Chambre d'agriculture, renforcer les organisations professionnelles et les agriculteurs pour l'accompagnement administratif. Faciliter l'accès à la main d'œuvre via des groupement d'employeurs et/ou des visas de travail temporaire agricole**

LA STRATÉGIE AGRICOLE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE

Source : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation 2022-2028 de Guyane, Feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise du 25.04.2023 et entretien les représentants de la CTG

- **Priorité 4 : : sécuriser.** - Créer un revenu équivalent à un Revenu Universel de 1 800 € pour les jeunes agriculteurs sur 8 ans. Faciliter l'insertion des jeunes diplômés et l'accès à un fonds de garantie pour le préfinancement des petites et moyennes exploitations
 - **Priorité 5 : adapter.** - Adapter le POSEI aux réalités du terrain pour atteindre la souveraineté alimentaire : doubler le POSEI
 - **Priorité 6 : professionnaliser** - Créer un statut spécifique Petite Agriculture « micro-agriculteur » avec l'accompagnement administratif, technique et social dédié (Des aides POSEI dédiées à hauteur 6 million d'euros). Parmi les 4000 petites exploitations, un potentiel de 10% à même d'être professionnalisés fait consensus. A court terme, créer un comité local POSEI Petite Agriculture.
 - **Priorité 7 : communiquer** - Diffuser une information agricole accessible, didactique / Communiquer auprès du grand public pour encourager la consommation
-
- **L'ensemble de ces priorités sont ensuite déclinées en plan d'actions très détaillées, avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs et pour certaines des estimations budgétaires indicatives. A titre illustratif :**
 - Accompagner la création de groupements d'employeurs sur les principaux bassins de production pour répondre aux besoins en main d'oeuvre qualifiée et offrir de débouchés à la formation agricole locale
 - Doter les maîtres de stage et d'apprentissage de structures d'hébergement. : un chef d'exploitation qui s'engage à recevoir des jeunes pendant 10 ans. Cela suppose un recensement des maîtres de stage et d'apprentissage + Faire un travail d'animation et de formation des tuteurs pour trouver les maitres de stage
 - Mise en place d'un revenu pour les JA/ un revenu universel : 1800 €/mois pour 25 JA/an durant les 4 ans du Plan d'entreprise / avec un accompagnement technique et administratif/ Un contrat d'objectifs signé avec le jeune agriculteur

POLITIQUES AGRICOLES : **ELÉMENTS DE SYNTHÈSE**

- **L'analyse des aides inscrites au POSEI, corroborée par les entretiens réalisés, confirme que ce programme ne comporte aucune aide directement destinée à l'emploi agricole, par son approche générale de soutien à la compétitivité de l'agriculture ultra-marine. Les dispositifs d'aide du POSEI intègrent notamment la question du revenu de l'exploitation**
- **Dans ce contexte, les aides directement destinées à l'emploi au sein des exploitations agricoles se résument :**
 - Aux allègements et exonérations des cotisations agricoles
 - A l'amélioration des conditions d'emploi et au respect des obligations employeurs
- **Pour pallier cette faible prise en compte de la question de l'emploi au sens large, la feuille de route territoriale pour l'agriculture guyanaise s'est emparée du sujet au travers de nombreux axes de travail qui sont fondés sur de nombreux constats convergents avec ceux formulés dans le présent diagnostic. Aujourd'hui les acteurs sont en attente du déploiement effectif de cette feuille de route.**



6. SYNTHÈSE : ENJEUX CLÉS ET PISTES DE TRAVAIL

EN PRÉALABLE : L'EMPLOI, UN PARAMÈTRE IMBRIQUÉ **DANS UN SYSTÈME COMPLEXE**

Bien que ne rentrant pas dans le champ de la présente étude, une série de paramètres (structurels ou conjoncturels) impacte plus ou moins directement les problématiques d'emploi agricole :

- La fragilité des modèles économiques, en premier lieu des petites exploitations - qui représentent près des ¾ des exploitations agricoles en Guyane -, générant des revenus agricoles faibles et une faible capacité à rémunérer de l'emploi
- Les problématiques de l'accès au foncier et dans ce contexte les questions d'installation des jeunes agriculteurs dans un modèle actuel dans lequel les chefs d'exploitation et la main d'œuvre familiale représentent près de 73% de la force de travail agricole :
 - Qui réalisera demain le travail agricole, aujourd'hui exercée par les chefs d'exploitation, dont 15% ont déjà atteint ou vont atteindre très prochainement l'âge de la retraite, si les jeunes éprouvent des difficultés à s'installer ? (Les nouveaux entrants étant beaucoup moins nombreux, entendu que seulement 6% des chefs d'exploitation ont moins de 30 ans)
 - La question précédente est d'autant plus prégnante que les jeunes en formation initiale ont pour projet une installation et non un travail de salarié agricole
 - Avec 66% des titres fonciers agricoles détenus par l'Etat, leur attribution progressive au secteur privé ou aux collectivités locales au profit des agriculteurs est un enjeu déterminant. La plupart des terres nécessitant cependant un travail de défichage, les coûts y afférents représentent une problématique majeure
- Des systèmes de concurrence, au travers de la main d'œuvre non déclarée, dont particulièrement le recours aux « jobbeurs » très répandu. De l'informalité découlent souvent des situations précaires, nuisibles à la fidélisation de la main d'œuvre dans le secteur.
- Le recours à de la main d'œuvre étrangère intervient au regard d'un constat de manque d'appétence de la main d'œuvre locale pour le secteur agricole

Dès lors, ce préambule a pour objectif d'attirer l'attention sur la nécessité de connecter étroitement, dans le cadre des réflexions en cours ou à venir, la question de l'emploi agricole avec la stratégie globale agricole du territoire. Sans cette précaution, les actions spécifiquement dédiées à l'emploi auront une portée limitée.

LES ENJEUX CLÉS

1. Le renouvellement de la main d'œuvre agricole dans un contexte d'évolution des exploitations agricoles et de mutations de l'emploi agricole

- La problématique des départs à la retraite des chefs d'exploitation va devenir rapidement prégnante, avec 1/3 âgé entre 50 et 60 ans et 15% ayant déjà atteint l'âge de la retraite. En revanche, la génération de jeunes chefs d'exploitation ne permet pas de combler les départs
- Les fortes difficultés de recrutement qui concernent tout autant les postes peu qualifiés d'ouvriers agricoles que les postes qualifiés d'encadrement technique : déficit global d'attractivité, reliée à une image d'activité précaire et faiblement rémunératrice

2. La consolidation de l'emploi agricole au-delà des chefs d'exploitation agricole facteur de développement

- La féminisation de la profession agricole au-delà du poste de chef d'exploitation : si la présence de femmes dans la profession de chef d'exploitation est forte et dépasse celle des hommes, la population agricole salariée est majoritairement masculine. Par ailleurs, si moins de jeunes sont intéressés par l'agriculture, des jeunes femmes s'y positionnent progressivement
- Un travail agricole de plus en plus réalisé par des salariés permanents non familiaux, dont la représentativité est désormais comparable à celle de la main d'œuvre familiale : suscite le thème de la consolidation des emplois du temps de ces salariés du fait de la prédominance actuelle d'une quotité de travail faible, dépassant légèrement le mi-temps
- Des enjeux très forts de montée en compétence de la main d'œuvre agricole qui connaît une croissance spectaculaire en 10 ans et des moyens nécessaires à cette montée en compétences (pour les chefs d'exploitation comme pour les salariés), notamment dans un contexte de prédominance de l'emploi dans des exploitations très diversifiées (acquisition et montée en compétences plus complexe car comprenant de multiples techniques agricoles)

3. L'évaluation des besoins en main d'œuvre

- Des projections de développement, à l'échelle des exploitations et par effet induit des filières, souvent peu réalisées/lisibles rendant difficile voire impossible les projections en termes de besoin en main d'œuvre
- La difficulté précédente accentuée par la faible lisibilité sur le marché du travail (peu d'offres déposées à France Travail)
- Une approche prospective des besoins par la statistique complexe au regard des limites des données existantes (données Agreste agrégées, quand près de la moitié des ETP agricoles travaillent dans une exploitation recensée en polyculture/poly élevage, et périodicité d'actualisation – données MSA ne portant que sur les chefs d'exploitation...)

LES ENJEUX CLÉS

4. Le rapprochement de l'offre avec la demande d'emploi

- La faible visibilité du marché de travail ne permet pas d'apprécier toute la diversité des emplois agricoles, susceptible d'attirer des profils plus variés (très peu d'offres déposées à France Travail, celles-ci se concentrant sur quelques métiers nécessitant souvent une qualification spécifique)
- Offres et demandes d'emploi recensées dans le secteur agricole en décalage du poids économique de l'agriculture en Guyane. Par ailleurs, même si le nombre d'offres déposées est largement inférieur à celui des demandeurs d'emploi, les difficultés de recrutement reportées sont fortes
- Demandeurs d'emploi faisant face à de différents freins à l'emploi et/ou pas en adéquation avec les offres déposées (DE longue durée, peu de qualification, problématiques de mobilité, visant des domaines plus larges – polyculture/poly élevage - alors que les offres ciblent des postes plus spécialisés...)

5. Attractivité : poursuivre l'amélioration des conditions de travail et proposer des emplois stables et pérennes

- Pénibilité physique du travail manuel, faible mécanisation (des possibilités de mécanisation de la production limitées au regard de la taille des exploitations et de leur capacité à investir)
- Des difficultés de recrutement liées en outre à l'idée d'une impossibilité de proposer de l'emploi à temps plein (dans les petites exploitations notamment, où le besoin et/ou la capacité de financer un ETP sont limités) ou à la saisonnalité de l'activité. A ce propos, des postes proposés en CDI sont davantage nombreux que dans les autres secteurs d'activité, avec 50% de temps plein : élément factuel pour lutter contre les représentations négatives sur le travail agricole
- Une approche de la problématique filière par filière, ne permettant pas de dépasser les problématiques de saisonnalité
- Pas d'aide directe spécifique encourageant l'emploi (seules les aides de droit commun, notamment en termes d'alternance et les exonérations de charges)
- Nécessité de plus de lisibilité de l'offre de services de France Travail notamment en termes de soutien RH auprès des petits exploitants dépourvus de compétences internes en la matière (FT Pro en premier lieu)

LES ENJEUX CLÉS

6. La formation, un autre facteur d'attractivité à moyen terme

- Une image dégradée de l'emploi agricole dans la population, l'orientation sur les filières agricoles n'étant pas valorisée par les familles
- Des taux de rupture importants en parallèle avec de faibles taux d'insertion : ceux-ci mis en perspective avec un très faible niveau des élèves à l'entrée dans les formations agricoles, y compris en termes de maîtrise de la langue française
- La formation initiale ne propose pas de titre spécifique à l'agriculture guyanaise (les titres spécifiques sont communs à l'agriculture ultra marine), en parallèle avec un recours marginal à la formation continue
- Une centralisation de l'offre au-delà du niveau 3 sur peu d'établissements en décalage avec la géographie guyanaise et les problématiques de mobilité
- Rendre davantage lisible les besoins de formation du secteur pour favoriser le déploiement des prestations de France Travail en la matière

7. Un pilotage et une animation globale de l'emploi agricole

- Quand les questions d'emploi et de formation sont abordées, c'est au sein de chaque filière
- Les problématiques emploi-formation sont pour la majorité d'entre elles transversales à chacune des filières
- Ces approches segmentées limitent la portée des actions conduites



1. ANNEXE

1.1. SOURCES DOCUMENTAIRES ET STATISTIQUES

Crédit photo : HELENE VALENZUELA / AFP

SOURCES DOCUMENTAIRES

■ Etudes réalisées dans le domaine de l'agriculture :

- « Rapport 2, Description et anticipation des impacts emplois, métiers et compétences », Ocapiat, Ceresco et Quadrat études, 2022
- Rapport 3, Evaluation des enjeux, identification des leviers d'action prioritaires et formulation des préconisations pour les branches », Ocapiat, Ceresco et Quadrat études, 2022
- Etudes prospectives sur les métiers stratégiques, en particulière évolution, émergents et en tension dans le secteur de l'agriculture, Ocapiat, Katalyse, Isara Conseil, 2024
- « Actif'Agri : transformation des emplois et des activités en agriculture », Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2019

■ Etudes territorialisées afin de saisir les spécificités des territoires des DROM :

- Memento de l'Agreste pour La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane ...
- Synthèse des Memento par l'ODEADOM
- Les publications des Chambres d'agriculture des territoires
- Les chiffres clés des DAAF des territoires

■ Des documents et statistiques relatifs aux modèles d'aides sociales et aux entreprises agricoles :

- Les présentations des aides à l'emploi pour les entreprises agricoles, par filière, pour les actifs, mais aussi les aides de droit commun dont bénéficient les entreprises et les actifs du secteur
- Les documents de références des différents programmes d'aides : POSEI, Plan de développement rural, Programmes nationaux de soutien à l'agriculture...
- Des règlements d'aides identifiés
- D'éventuelles études d'impacts déjà réalisées sur les territoires concernés ou à une autre échelle territoriale

■ Ressources relatives à l'offre de formation agricole disponible sur les différents territoires :

- Onisep
- RNCP
- Les publications des Carif-OREF
- Base reflet du Céreq (formation initiale)

SOURCES STATISTIQUES

- **Bases de données relatives à l'emploi agricole sur les territoires :**
 - Les données de l'INSEE : Recensement Général de la Population et Base Tous Salariés
 - Les données socioéconomiques publiées sur des centres de ressources comme OpenMSA et l'Agreste
 - Les données récoltées par les DAAF présentées dans les documents « Memento »
 - Les données publiées sur le site de l'observatoire de l'ODEADOM
 - Les données sur le marché du travail de France Travail concernant la demande d'emploi, l'offre d'emploi, les besoins en main d'œuvre, la mobilisation des outils d'accès à l'emploi et de formation



1. LES RESSOURCES MOBILISÉES –

1.2. LES ENTRETIENS

Crédit photo : HELENE VALENZUELA / AFP

ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS « NATIONAUX »

ACTEURS NATIONAUX : les entretiens réalisés			
Périmètre d'intervention	Organisme	Fonction	Date et heure rdv (en cours)
National	MASA - DGER	Chef du bureau des diplômés de l'enseignement technique	01.04.2025
	MASA - DGER	Chef du Bureau de l'enseignement supérieur	03.04.2025
	MASA - DGER	Chef de bureau de la valorisation des données	01.04.2025
	MASA - DGPE	Chargée de mission Outre mer POSEI	30.01.2025
	MASA - DGPE	Cheffe du bureau emploi et innovation	20.03.2025
	MASA - DGPE	Chargée de mission Emploi	20.03.2025
	MASA - DGOM	Chef du bureau des politiques agricoles, rurales et maritimes	30.01.2025
	MASA - DGOM	Cheffe de pôle agricole	30.01.2025
	MASA - DGOM	Chargée de mission développement agricole	30.01.2025
	MASA - DGOM	Adjoint au chef du bureau des politiques agricoles, rurales et maritimes	30.01.2025
	Chambre d'Agriculture France	Responsable de service - Service Stratégies et Outre-mer	27.03.2025
	France Travail	Appui aux régions Outre-Mer	14.03.2025
	France Travail	Responsable du Département Observatoire de l'Emploi	14.03.2026
	France Travail	Chargé de mission - Direction Appui à la transformation	14.03.2027
	France Travail	Responsable du Département Pilotage de la Performance	14.03.2028
ACTEURS NATIONAUX : les entretiens sollicités sans suite donner			
National	DGEFP	Chargée de mission "Anticipation et Développement de l'emploi et des compétence	
	DGEFP	Adjointe au chef de mission, Mission Anticipation et Développement de l'emploi et des compétences	
	DGEFP	Chef de mission, Mission anticipation et Développement de l'emploi et des compétences	

Conformément aux prescriptions de la RGPD, les prénoms et noms des personnes rencontrées ont été masquées

ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS DE GUYANE

ACTEURS DE GUYANE : 35 personnes rencontrées (sur 37 entretiens sollicités)

Territoire	Organisme	Fonction	Date rdv
Guyane	DAAF	Chef d'Unité Filières agricoles	11.02.2025
Guyane		Adjointe au chef de service	11.02.2025
Guyane		Directeur de la DAAF	11.02.2025
Guyane		SISA	11.02.2025 + 25.04.2025
Guyane		Cheffe de service	11.02.2025 + 09.04.2025
Guyane	Collectivité Territoriale de Guyane	Responsable du service agriculture	05.02.2025
Guyane	Collectivité Territoriale de Guyane	Cheffe de département Formation Professionnelle et apprentissage	05.02.2025
Guyane	Collectivité Territoriale de Guyane	Chargé de mission Formation Professionnelle	05.02.2025
Guyane	Collectivité Territoriale de Guyane	Chargé de mission agriculture	05.02.2025
Guyane	Collectivité Territoriale de Guyane	Cheffe du département information et orientation	11.03.2025
Guyane	Collectivité Territoriale de Guyane	Chargée de mission CARIF	11.03.2025
Guyane - Martinique - Guadeloupe	OCAPIAT	Directrice Régionale	24.04.2025
	INSEE	Chef de projets - Division Études et Service Spécifique	13.05.2025
		Chef de projets - Division Études et Service Spécifique	13.05.2025
Guyane	INTERVIG	Animateur	08.04.2025
Guyane	IFIVEG	Président	03.04.2025
Guyane		Chargée d'animation Section Agrumes et de la coordination	03.04.2025
Guyane	BIOSAVANE	Coordinatrice	08.04.2025
Guyane	SCEBOG	Directrice	09.04.2025
Guyane	Coopérative Avicole et Cunicole de Guyane - Paysans de Guyane	Directeur	11.04.2025

Conformément aux prescriptions de la RGPD, les prénoms et noms des personnes rencontrées ont été masquées

ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS DE GUYANE

ACTEURS DE GUYANE : 35 personnes rencontrées (sur 37 entretiens sollicités)			
Territoire	Organisme	Fonction	Date rdv
Guyane	France Travail	Directeur régional	09.04.2025
Guyane		Directeur régional adjoint	09.04.2025
Guyane		Conseillère sectorielle	09.04.2025
Guyane		Conseiller	09.04.2025
Guyane	OCAPIAT	Conseillère entreprise	09.04.2025
Guyane	EPLEFPA de Guyane	Directeur	08.04.2025
Guyane	Chambre d'agriculture de Guyane	Directeur	11.04.2025
Guyane	Chambre d'agriculture de Guyane	Président	11.04.2025
Guyane	Chambre d'agriculture de Guyane	Responsable de l'antenne de Saint-Laurent-du-Maronu	10.04.2025
Guyane	Exploitant agricole	Exploitant agricole	10.04.2025
Guyane	Exploitant agricole	Exploitant agricole - Maraichage et Fruits	10.04.2025
Guyane	Exploitant agricole	Exploitant agricole	10.04.2025
Guyane	COPFLEG	Technicien agricole - Projet d'installation en élevage	10.04.2025
Guyane	Exploitant agricole	Exploitante agricole	10.04.2025
Guyane	Exploitant agricole	Exploitant - Canne à sucre	10.04.2025
ACTEURS DE GUYANE : les entretiens sollicités sans suite donnée			
Tous	GERHOPA (Groupement d'Employeurs)	Directrice	
Tous	MFR Guyane	Directeur régional	

- Au total, ce sont 51 acteurs, nationaux et guyanais qui ont été rencontrés pour alimenter la production de cet état des lieux
- Seuls 2 acteurs en Guyane n'ont pas donné suite, malgré plusieurs relances, à nos demandes d'entretiens



ANNEXE 1 : NOMENCLATURE OTEX

Crédit photo : HELENE VALENZUELA / AFP

OTEFDA	Orientation agrégée en 11 postes	OTEFDD	Orientation détaillée en 16 postes	OTEF4	Orientation en 64 postes
1516	Exploitations spécialisées en grandes cultures	1500	Céréales et/ou oléoprotéagineux	1510	Exploitations spécialisées en céréaliculture [autre que le riz] et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses
				1520	Exploitations spécialisées rizicoles
				1530	Exploitations combinant céréales, riz, plantes oléagineuses et protéagineuses
				1620	Exploitations spécialisées en culture de plantes sarclées
				1620	Exploitations combinant céréales, plantes oléagineuses et protéagineuses et culture de plantes sarclées
		1600	Autres grandes cultures	1630	Exploitations spécialisées en culture de légumes frais de plein champ
				1640	Exploitations spécialisées en culture de tabac
				1660	Exploitations avec combinaison de diverses grandes cultures
				2811	Exploitations spécialisées en culture de légumes d'intérieur
				2821	Exploitations spécialisées en culture de légumes de plein air
2829	Exploitations spécialisées en maraîchage ou horticulture	2800	Légumes ou champignons	2831	Exploitations spécialisées dans la culture de champignons
				2912	Exploitations spécialisées en floriculture et culture de plantes ornementales d'intérieur
				2913	Exploitations spécialisées en horticulture mixte d'intérieur
				2922	Exploitations spécialisées en floriculture et culture de plantes ornementales de plein air
				2923	Exploitations spécialisées en horticulture mixte de plein air
		2900	Fleurs et/ou horticulture diverse	2932	Pépinières spécialisées
				2933	Différents types d'horticulture
				3511	Exploitations viticoles spécialisées dans la production de vins de qualité bénéficiant d'une AOP
				3512	Exploitations viticoles spécialisées dans la production des vins de qualité bénéficiant d'une IGP
				3513	Exploitations viticoles spécialisées dans la production des vins de qualité AOP et IGP
3500	Exploitations spécialisées en viticulture	3500	Viticulture	3520	Exploitations spécialisées viticoles produisant des vins autres que des vins de qualité
				3530	Exploitations spécialisées dans la production de raisins de table
				3540	Autres vignobles
				3630	Exploitations fruitières spécialisées (à l'exception des agrumes, des fruits tropicaux et des fruits à coque)
				3620	Exploitations agrumicoles spécialisées
				3630	Exploitations spécialisées dans la production de fruits à coque
				3640	Exploitations spécialisées dans la production de fruits tropicaux
				3650	Exploitations spécialisées dans la production de fruits, agrumes, fruits tropicaux et fruits à coque : production mixte
				3700	Exploitations oléicoles spécialisées
				3800	Exploitations avec diverses combinaisons de cultures permanentes
3900	Exploitations spécialisées en cultures fruitières ou autres cultures permanentes	3900	Fruits ou autres cultures permanentes	4500	Exploitations bovines spécialisées — orientation lait
				4500	Exploitations bovines spécialisées — orientation lait
				4600	Exploitations bovines spécialisées — orientation élevage et viande
				4700	Exploitations bovines — lait, élevage et viande combinés
				4810	Exploitations ovines spécialisées
				4820	Exploitations avec ovins et bovins combinés
				4830	Exploitations caprines spécialisées
				4840	Exploitations d'équidés et/ou autres herbivores
				5130	Exploitations spécialisées porcs d'élevage
				5120	Exploitations spécialisées porcs d'engraissement
4500	Exploitations bovines spécialisées — orientation lait	4500	Bovins lait	5130	Exploitations combinant l'élevage et l'engraissement de porcs
				5210	Exploitations spécialisées poules pondeuses
				5220	Exploitations spécialisées volailles de chair
				5230	Exploitations combinant poules pondeuses et volailles de chair
				5300	Exploitations avec diverses combinaisons de granivores
				7430	Exploitations de polyélevage: granivores et bovins laitiers combinés
				7420	Exploitations de polyélevage: granivores et herbivores autres que laitiers
				6130	Horticulture et cultures permanentes combinées
				6120	Exploitations combinant grandes cultures et horticulture
				6130	Exploitations combinant grandes cultures et vignes
4600	Exploitations bovines spécialisées — orientation élevage et viande	4600	Bovins viande	6140	Exploitations combinant grandes cultures et cultures permanentes
				6150	Exploitations de polyculture à orientation grandes cultures
				6160	Autres exploitations de polyculture
				7330	Exploitations de polyélevage à orientation laitière
				7320	Exploitations de polyélevage à orientation herbivores autres que laitiers
				8310	Exploitations mixtes combinant grandes cultures avec bovins laitiers
				8320	Exploitations mixtes combinant bovins laitiers avec grandes cultures
				8330	Exploitations mixtes combinant grandes cultures avec herbivores non laitiers
				8340	Exploitations mixtes combinant herbivores non laitiers avec grandes cultures
				8410	Exploitations mixtes combinant grandes cultures et granivores
4700	Exploitations bovines — lait, élevage et viande combinés	4700	Bovins mixte	8420	Exploitations mixtes avec cultures permanentes et herbivores
				8430	Exploitations apicoles
				8440	Exploitations avec diverses cultures et élevages mixtes
				9000	Exploitations non classées
4800	Exploitations avec ovins et/ou caprins, et/ou autres herbivores	4813	Ovins ou caprins	9000	Exploitations non classées
5074	Exploitations spécialisées en porcins et/ou volailles	5100	Porcins		
		5200	Volailles		
5374	Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	5374	Combinaisons de granivores (porcins, volailles)		
6184	Exploitations de polyculture et/ou polyélevage	6184	Polyculture et/ou polyélevage		
9000	Exploitations non classées	9000	Non classées		